



bulletin municipal

hiver 2011

Joyeuses fêtes!



Un des membres de la fanfare « Les Chapalleros » lors du marché de Noël.



➤ **4**
viedelamairie



➤ **13**
viedelacommune



➤ **17**
vietouristique



➤ **20**
viedesassociations



➤ **28**
viepratique

2012 : l'année des grands chantiers

Cette nouvelle année aura deux grands chantiers : le nouveau système d'enlèvement d'ordures ménagères et la construction du restaurant scolaire. Sans compter d'autres investissements qui seront votés au prochain budget, dont vraisemblablement l'agrandissement de la mairie.

Dès le début de l'année 2012, un nouveau système d'enlèvement des ordures ménagères sera mis en place par la COMPA (communauté de communes du Pays d'Ancenis). Ce nouveau dispositif doit répondre au Grenelle de l'environnement dont l'objectif est de réduire à 140 kg par personne et par an le poids de nos ordures ménagères (contre 221 kg en 2009). Il vise aussi un financement plus juste. En effet, si la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) est le mécanisme de financement historique du service, elle avait pour inconvénient d'être calculée à partir de la taxe foncière de chaque habitation et ne tenait absolument pas compte du poids des déchets produits par chacun. 2012 sera l'année de mise en place du nouveau système, la taxe deviendra pour cette seule année une redevance d'enlèvement des ordures ménagères et sera calculée en fonction du nombre d'habitants dans chaque foyer, de la capacité du container et de la fréquence de relevage (voir courrier de la COMPA et page 6).

A partir de 2013, une fois que le nouveau système sera bien en place sur tout le territoire de la COMPA, la redevance deviendra une redevance incitative pour tous. Elle sera calculée en fonction du service rendu. Un financement plus juste pour les usagers et plus en harmonie avec les objectifs environnementaux. Le calcul de cette redevance à compter de 2013, tiendra compte du volume du bac mais aussi de la fréquence de vidage de celui-ci. En effet la loi oblige à proposer l'enlèvement des ordures ménagères chaque semaine dans les bourgs ou villages de plus de 500 habitants. Toutefois, un enlèvement toutes les deux semaines sera possible avec trois objectifs : réduire nos déchets, faire des économies et protéger notre environnement. Pour notre commune, le nouveau système de collecte débutera le 13 février 2012. Les bacs seront fournis par la COMPA. Une réunion publique sur ce sujet a eu lieu le 16 décembre dernier à la salle des Moissons. Enfin une présentation plus détaillée sera réalisée par un ambassadeur du tri qui vous proposera le bac pucé en fonction du nombre de personnes dans l'habitation.

Dans quelques secteurs inaccessibles pour les camions de collectes (ex. le château), des bacs enterrés seront installés. Un système personnalisé permettra l'ouverture du bac et le comptage de sacs déposés par chaque habitant concerné.

Par ailleurs un important investissement communal attendu par nos petits vient de débiter : il s'agit de la construction du nouveau restaurant scolaire. Certes depuis 2001, le nombre d'enfants scolarisés dans les deux écoles a augmenté, mais c'est surtout le pourcentage de scolaires déjeunant au restaurant qui est en constante progression. Il est passé d'environ 35 % en 2001 à plus de 70 %, et il continue de progresser pour atteindre actuellement 350 pensionnaires chaque midi.

Depuis plusieurs années la commission extra municipale enfance, le personnel du restaurant scolaire et l'équipe municipale travaillent d'arrache-pied sur ce dossier de façon à construire un bâtiment qui doit être fonctionnel, d'un entretien facile, d'une bonne intégration dans un environnement de qualité, d'un accès convenable pour les enfants des deux écoles qui n'utiliseront plus le transport scolaire le midi. Situé à l'ouest de la Résidence du Havre, l'accès pour les enfants de l'école Jules Verne se fera par la rue de Vieille Cour et pour ceux de l'école St Joseph, par le bas de la Résidence.

Nous mettons tout en œuvre pour que cette construction se termine à la fin de l'automne 2012, mais il est toutefois peu probable que son ouverture se fasse à la prochaine rentrée scolaire.

Je remercie tous ceux – élus, personnels et bénévoles – qui se sont investis pour préparer au mieux cet équipement attendu par les enfants, mais surtout par le personnel du restaurant scolaire qui travaille chaque jour dans des conditions difficiles et qui, malgré tout, s'adapte au nombre croissant de convives quotidiens.

Je terminerai en rendant hommage à mes collègues de l'équipe municipale, au personnel communal, aux membres des associations oudonnaises et aux différents bénévoles, pour l'ensemble des efforts déployés tout au long d'une année et qui rendent notre commune toujours plus accueillante.

A tous les Oudonnais, bonne et heureuse année 2012



Michel Dupont
Maire

LES IMPÔTS LOCAUX

Impôts directs locaux et collectivités locales ou territoriales

Les impôts locaux sont destinés à financer les collectivités.

Ils sont au nombre de trois :

➤ **La taxe d'habitation** payée par les occupants du logement qu'ils soient propriétaires ou locataires.

➤ **Les taxes foncières** (bâti, non bâti) payées par les propriétaires.

➤ **La taxe professionnelle**, payée par les sociétés et professions indépendantes à l'exception de quelques secteurs d'activités ou formes juridiques particulières (agriculture, enseignement, SCOOP...). La taxe professionnelle a été supprimée en 2009 et remplacée par une cotisation d'activité, calculée sur la base foncière, une cotisation sur la valeur ajoutée et une dotation de l'Etat à destination des collectivités anciennement financées par elle. Les communes financées par la taxe professionnelle bénéficient de revenus différents suivant le nombre et l'importance des entreprises installées sur leur territoire. Dans un souci de solidarité intercommunale, les recettes de ces impôts peuvent être réparties de manière plus équitable par l'intermédiaire d'un établissement de coopération intercommunale. **Sur le pays d'Ancenis, la COMPA perçoit ces taxes qui financent son budget, puis en répartit le solde entre les communes :**

- **l'attribution de compensation, liée à la taxe professionnelle que percevaient auparavant directement les communes ;**

- **la dotation de solidarité communautaire, liée à des critères de population, de potentiel fiscal et de charges de centralité des communes.**

S'ajoutent aux taxes foncières, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères calculée jusqu'à présent sur la valeur locative du logement et payée par le propriétaire. Cette taxe devient redevance, comme l'a expliqué la COMPA dans une note d'information à la population et qui a en charge de cette compétence. Elle sera désormais facturée sur un document séparé, calculée suivant le nombre d'occupants de l'habitation et payée par ceux-ci.

La redevance pour l'audiovisuel, figure sur le bordereau « taxe d'habitation » pour des raisons pratiques et n'a aucun rapport avec le financement des collectivités territoriales.

▣ Les collectivités territoriales

On distingue trois collectivités territoriales qui détiennent des compétences, à savoir des domaines d'actions spéci-

fiques, partagées ou non. Chaque collectivité est dotée de la personnalité morale, d'une assemblée délibérante élue au suffrage universel direct et d'un exécutif (maire, président). Les collectivités territoriales ont gagné en autonomie depuis les lois de décentralisation de 1982, consistant en un transfert de compétences, jusqu'alors réservées à l'Etat, vers les collectivités. D'autres transferts de compétences se sont depuis succédés, notamment en 2004-5.

Le préfet est dépositaire de l'autorité de l'Etat et représente le Premier ministre et chacun des ministres à l'échelon local. Il contrôle les actes des collectivités territoriales et peut les déférer au Tribunal Administratif. Il contrôle la légalité et le respect des règles budgétaires et non pas l'opportunité des actes des collectivités, du ressort de l'assemblée délibérante.

Les trois collectivités territoriales :

➤ **Les communes.**

➤ **Les départements.** Depuis 1982 et les lois de décentralisation, l'exécutif est transféré au président du conseil général, le préfet ne gardant plus qu'une action de contrôle.

➤ **Les régions.** Depuis 1982, le conseil régional est élu au suffrage universel pour six ans, il élit à sa tête un président chargé de l'exécutif. Le préfet de région (préfet du département où se trouve le chef-lieu de la région) contrôle la légalité et le respect des règles budgétaires. L'arrondissement est administré par le sous-préfet (lien entre la préfecture et les communes) et le canton n'est plus qu'une circonscription électorale pour l'élection des conseillers généraux. Ce ne sont pas des collectivités territoriales.

▣ Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Les EPCI ne sont pas des collectivités territoriales. S'ils possèdent un organe délibérant (conseil syndical, conseil communautaire), ce dernier n'est pas élu au suffrage universel direct, mais composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres.

On distingue deux types d'EPCI :

➤ **Les EPCI sans fiscalité propre**

- les syndicats de communes à vocation unique SIVU (deux ou plusieurs communes se regroupent pour la création et la gestion d'un seul projet) et à vocations multiples SIVOM ;

- les syndicats mixtes regroupant des communes et d'autres types de collectivités territoriales.

Les ressources de ces syndicats sont essentiellement

constituées de participations des communes membres et de subventions.

- **Les EPCI avec fiscalité propre** (structures percevant directement les taxes et dotations liées aux compétences qui leur ont été transférées)
 - les communautés urbaines regroupant un ensemble de plus de 500 000 habitants ;
 - les communautés d'agglomération représentant un ensemble de plus de 50 000 habitants, regroupé autour d'au moins une commune de plus de 15 000 habitants ;
 - les communautés de communes, plus fréquentes en milieu rural. Sur le pays d'Ancenis, la COMPA est une communauté regroupant 29 communes.

Ainsi, la commune d'Oudon, collectivité territoriale fait partie :

- du département de Loire-Atlantique et de la région Pays de la Loire, eux-mêmes collectivités territoriales ;
- de la COMPA, EPCI du pays d'Ancenis à fiscalité propre, (qui perçoit directement des impôts) ;
- elle adhère aux EPCI sans fiscalité propre (la commune les finance par des cotisations) que sont les SIVU Loire en scène et aménagement du bassin versant du Donneau et du Hâvre ainsi qu'au SIVOM du canton d'Ancenis.

▣ Calcul des impôts locaux

Les taxes d'habitation et taxes foncières sont calculées selon un même principe. La valeur locative des logements donne, après abattements, une base qui sera multipliée par un taux pour déterminer le montant de la taxe.

La valeur locative cadastrale est calculée selon des critères de taille et de confort par l'administration fiscale qui s'appuie sur le cadastre, les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations diverses) et l'avis de la commission communale des impôts directs. Cette valeur locative fait l'objet d'une augmentation forfaitaire annuelle et de réajustements en cas de modifications apportées au bâtiment.

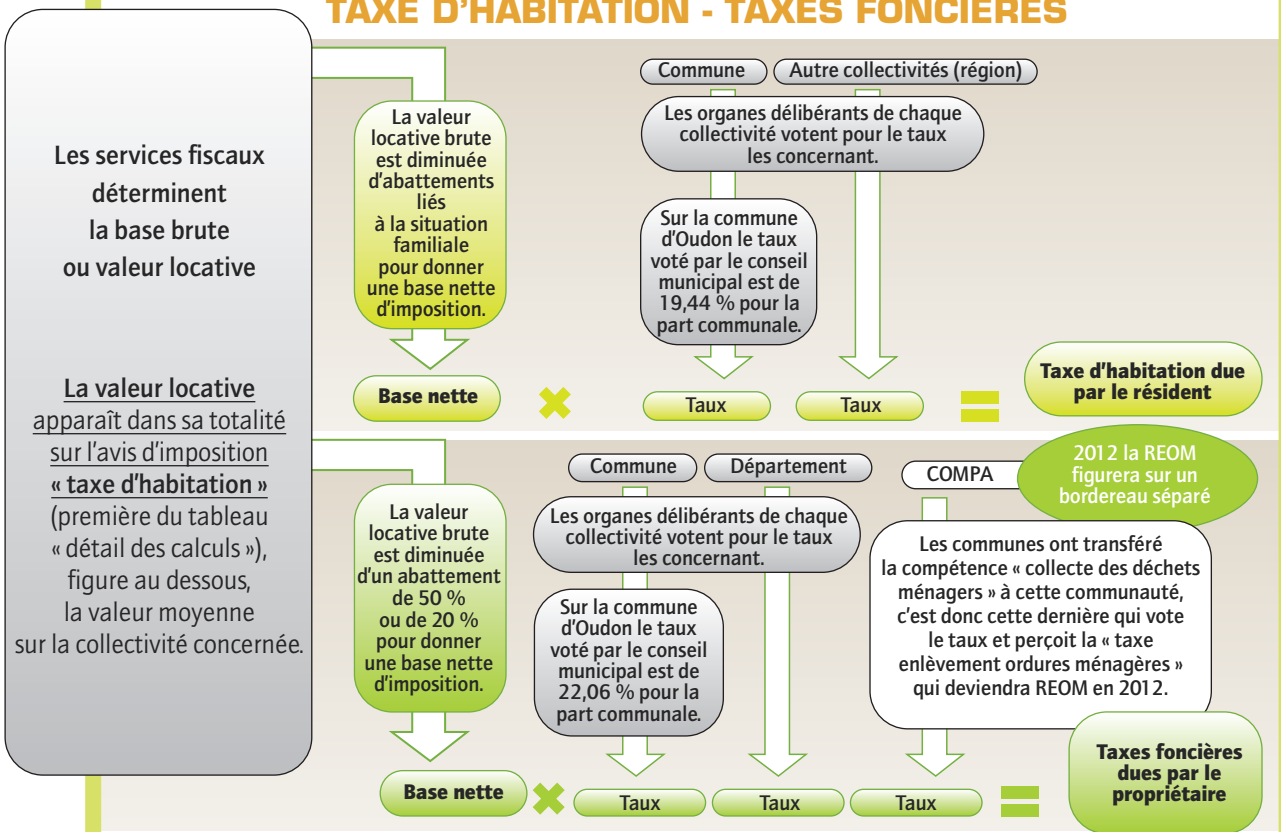
➤ **L'abattement** est calculé selon des critères propres à la situation familiale pour la taxe d'habitation et par l'application d'un pourcentage pour frais de gestion en ce qui concerne les taxes foncières.

➤ **Les taux** appliqués sont votés par les collectivités territoriales concernées, ils diffèrent donc d'une collectivité à l'autre (toutes les communes ou tous les départements n'ont pas forcément des taux identiques).

LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

est une commission composée de 8 commissaires et 8 suppléants désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de 32 personnes proposée par le conseil municipal parmi les contribuables de la commune (deux des commissaires doivent être domiciliés en dehors de la commune). Présidée par le maire et réunie à la demande du directeur des services fiscaux, elle émet un avis sur la valeur locative des propriétés bâties et non bâties au près de l'administration fiscale chargée d'arrêter les tarifs d'évaluation des propriétés.

TAXE D'HABITATION - TAXES FONCIÈRES



GESTION DES DÉCHETS

Tous acteurs d'un environnement préservé



2012 sera l'année du changement de collecte des déchets ménagers sur notre commune. Concrètement qu'est-ce qui va changer ?

La collecte des déchets ménagers est assurée par les services de la COMPA et doit suivre la réglementation en vigueur tel que le Grenelle de l'Environnement. Le nouveau dispositif entrera en application le 16 février 2012 (1^{er} jour de démarrage de la collecte sur notre commune). Quelques réponses aux questions éventuelles.

➤ Pourquoi ces changements ?

L'objectif premier est de réduire le tonnage d'ordures ménagères produit par chaque Français. En 2009, les habitants de la COMPA produisaient en moyenne 223 kg/hab/an d'ordures ménagères. L'objectif de la collectivité est de descendre à 140 kg/hab/an.

La COMPA a mis en place deux zones tests (cantons de Riaillé et Saint-Mars-la-Jaille et l'habitat collectif sur Ancenis). Les résultats sont très encourageants puisque nous sommes descendus à 129 kg/hab/an d'ordures ménagères.

➤ J'habite dans une zone agglomérée (continuité du tissu bâti regroupant au moins 500 habitants).

Comment cela va-t-il se passer ?

Sur la commune d'Oudon, il y a deux zones agglomérées, le bourg et Blanche Lande.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dit que la collecte des ordures ménagères doit se faire une fois par semaine (C1), en porte à porte dans ces zones. Sur votre bac sera apposé un autocollant C1 orange qui permettra d'identifier la fréquence de collecte.

Les emballages ménagers recyclables (sacs jaunes) seront collectés toutes les deux semaines (CO.5).

➤ Et pour moi qui suis en campagne ?

Pour tous les villages de moins de 500 habitants et éloignés de plus de 200 m de la zone agglomérée, la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables se fera toutes les deux semaines (CO.5).

➤ Mon bac sera de quelle contenance ?

La dotation du bac se fera selon la grille suivante que vous présentera l'enquêteur lors de son passage à votre domicile :

- 1 personne = bac de 80 litres
- 2 - 3 personnes = bac de 120 litres
- 4 - 6 personnes = bac de 240 litres
- 7 - 8 personnes = bac de 360 litres.

➤ Que se passe-t-il si je souhaite un bac plus petit ou plus grand ?

Il est possible de demander un bac de volume immédiatement inférieur si les usagers le souhaitent à condition qu'ils soient sûrs que leur production de déchets ne dépasse pas le volume de bac retenu et sous réserve qu'aucun sac ne soit présenté à côté de ce dernier.



De la même manière, il est possible de demander un bac immédiatement supérieur.

➤ Côté tarification, y a-t-il du changement ?

La tarification va évoluer en deux temps :

• **En 2011**, nous avons payé la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Elle est :

- basée sur la valeur locative du foncier bâti ;
- due par tout propriétaire d'une propriété imposable à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

• **Dès le 1^{er} janvier 2012**, nous paierons la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Elle sera :

- calculée en fonction du service rendu ;
- montant déterminé selon des critères définis par la collectivité (volume du bac) ;
- due par l'usager du service, qu'il soit propriétaire ou locataire. Elle sera à régler en deux fois.

• **A terme**, ce sera la RI (Redevance Incitative). Elle sera :

- calculée en fonction du service rendu à l'usager et de la façon dont il est utilisé ;
- montant comprenant : une part fixe (volume du bac) et une part variable (nombre de levées du bac) ;
- due par l'usager du service qu'il soit propriétaire ou locataire.

La collecte et le traitement des déchets sont des activités essentielles mais de plus en plus coûteuses. Avec la redevance, l'accent est mis sur le tri sélectif et la valorisation des déchets. Ce système s'inscrit directement dans les objectifs actuels de recherche de réduction à la source et de valorisation des déchets ménagers.

➤ Pour mémoire :

Ce nouveau dispositif de collecte démarrera le 16 février 2012 sur votre commune. D'ici là, un enquêteur passera dans chaque maison afin de vous remettre un bac, des sacs jaunes, un mémo tri et un guide d'utilisation du service.

➤ La collecte des OMr sur Oudon a lieu :

tous les jeudis pour les zones agglomérées, le jeudi des semaines impaires pour la zone rurale.

➤ La collecte des sacs jaunes a lieu :

le jeudi des semaines impaires.

ENVIRONNEMENT

Toujours moins de pesticide

Oudon signe la «Charte d'engagement pour des communes sans pesticide» et invite ses habitants à limiter, voire abandonner l'utilisation d'herbicide dans les jardins.

Les dernières analyses d'eau dans nos rivières montrent aujourd'hui encore la présence de pesticides. Les molécules les plus retrouvées sont pratiquement toutes des herbicides (neuf sur dix), la dernière (qui arrive en 7^{ème} position) étant le métaldéhyde, très couramment utilisé contre les limaces !

Au premier rang des molécules détectées le plus souvent dans les cours d'eau, on retrouve le glyphosate (ou plus exactement sa molécule de dégradation, l'AMPA) que l'on connaît tous, puisqu'on la retrouve par exemple dans les produits de la gamme Round'Up.

On constate donc que la reconquête de la qualité de l'eau est l'affaire de tous les utilisateurs potentiels de pesticides. C'est pourquoi Oudon a décidé de signer la charte régionale d'engagement pour des communes sans pesticide. Elle s'engage en particulier à :

- réaliser un plan de désherbage communal, classifiant les zones selon les risques de pollution. Oudon possède et utilise ce plan depuis 2009, avec une réactualisation en 2010 ;
- ne plus désherber chimiquement les zones à risque (ce qui a été décidé en 2009) et à terme l'ensemble des voiries – espaces verts ;
- former ses agents techniques aux bonnes pratiques d'entretien des espaces verts (réalisé également) ;
- informer et sensibiliser la population et notamment les jardiniers amateurs (le but du présent article).

L'abandon des pesticides n'est pas toujours évident, car leur efficacité et simplicité d'utilisation sont bien réelles. Les solutions alternatives sont souvent plus coûteuses en main d'œuvre : elles nécessitent parfois de revenir plusieurs fois dans l'année si on souhaite obtenir le même résultat.

Les services techniques oudonnais ont mis en place de nombreuses solutions alternatives et complémentaires : balayeuse désherbeuse pour les caniveaux et trottoirs, brûlage et utilisation de la binette pour les endroits moins accessibles. Une expérience originale a été lancée l'été dernier avec la mise en place de trois biquettes sur les perrés du port : elles ont entretenu écologiquement les herbes qui poussaient entre les empièvements. L'année prochaine, il est envisagé d'étendre leur surface de travail... à suivre.

Cependant, il reste au moins une difficulté à relever en matière d'entretien écologique : le cimetière. Ce lieu de recueillement et de souvenir des défunts se conçoit encore aujourd'hui dans un cadre très entretenu et donc

Depuis le printemps, des biquettes assurent le bon entretien des perrés du port en mangeant l'herbe qui pousse entre les empièvements.



Au cimetière, la balayeuse désherbeuse permet un nettoyage écologique des allées les plus importantes.

peu naturel. Or, le cimetière, fortement en pente et en connexion directe avec Loire, est une zone à risque. Les objectifs d'entretien « sans mauvaise herbe » et l'impossibilité d'utiliser des pesticides de synthèse conduisent la commune à trouver de nouvelles solutions :

- désherbage mécanique des plus grosses allées, avec la balayeuse mécanique ;
- utilisation d'un produit naturel aux vertus herbicide (extrait de pélagonium), mais qui après une saison d'utilisation s'avère peu pérenne dans le temps et donc pas meilleur que la binette ;
- imperméabilisation de certaines surfaces sablées, pour empêcher la germination des graines.

Certes, des progrès restent encore à faire.

Avec ces exemples communaux, c'est l'ensemble des jardiniers que nous souhaitons aujourd'hui sensibiliser aux risques encourus par l'utilisation des pesticides. Moins on les utilise et moins on prend de risque pour l'environnement. Nous tenons également à rappeler (Cf. bulletin de juillet 2008) l'existence de l'arrêté départemental qui interdit tout désherbage chimiques des fossés et avaloirs : désherber de telles surfaces conduit irrémédiablement à polluer en direct les ruisseaux situés en aval. De telles pratiques sont donc répréhensibles par la loi.

Alors, moins de pesticide utilisé pour ce printemps 2012 ? C'est l'un des vœux pour la nouvelle année.

Baromètre du développement durable

Le baromètre du développement durable et solidaire, est un outil d'inventaire construit par la Fédération Régionale des CIVAM*, la Fédération Départementale des CIVAM de Loire Atlantique et le collectif RESEDA** destiné à faire le point sur les actions menées en matière de développement durable par les communes des Pays de la Loire. C'est un questionnaire déjà utilisé en Bretagne qui a été adapté aux Pays de la Loire par des expériences et des actions locales et élaboré autour de quatre thèmes : économie, solidarité, citoyenneté et environnement. Il comprend environ 100 questions qui permettent d'évaluer la prise en compte des enjeux du développement durable par la commune.

Dans ce cadre là, la municipalité d'Oudon a invité les associations, les citoyens d'Oudon et les agents des services de la commune à une soirée pour remplir le questionnaire. Une quarantaine de personnes ont participé à cette rencontre riche en échanges.

A la suite de ce travail d'inventaire, nous pourrions utiliser cet outil pour faire le point sur les actions engagées par la commune en matière de développement durable, en faire un suivi régulier et imaginer les progrès envisageables. La démarche initiée à Oudon a été présentée lors du lancement régional du baromètre à Mûrs-Érigné le 4 novembre 2011.

Nous ne manquerons pas de revenir vers les Oudonnais pour les inviter à nouveau à échanger sur chacun des thèmes proposés.

La commune remercie chaleureusement les personnes qui ont participé à ce travail.

*CIVAM = Centre d'Initiatives de Valorisation de l'Agriculture en Milieu rural

** RESEDA = RESeau d'Education Développement durable bassin d'Ancenis

Restaurant scolaire

Un décret et un arrêté du 30 septembre 2011 sont parus, relatifs à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire. Ils prévoient les exigences que doivent respecter les gestionnaires des services de restauration concernant la qualité nutritionnelle des repas qu'ils proposent.

Ces dispositions étaient pour la plupart déjà mises en œuvre depuis septembre 2009 dans le cadre de la réglementation du G.E.M.R.C.N (Groupe d'Étude des Marchés pour la Restauration Collective et la Nutrition), comme par exemple :

- quatre ou cinq composants proposés à chaque déjeuner ;
- le respect d'exigences minimales de variété des plats servis ;
- la mise à disposition de portions de taille adaptée ;
- la définition de règles adaptées pour le service de l'eau, du pain, du sel et des sauces ;
- tenue de registres.

S'ajouteront à partir de décembre 2011 les règles suivantes par rapport à ce qui existe déjà :

- la présence systématique d'un produit laitier dans chaque repas ;
- l'identification des produits de saison sur les menus.

En plus de toutes ces directives, n'oublions pas celles du Grenelle de l'Environnement qui demandent aux restaurants de collectivités d'arriver à un minimum de 20% d'aliments bio en 2012.

La démarche que nous avons initiée il y a déjà deux ans

nous permet d'être en avance sur cet objectif puisque, sur le nombre d'aliments qui constituent un repas, au restaurant scolaire, nous sommes, en moyenne depuis la rentrée scolaire, à 44% d'aliments bio.

L'évolution se poursuit car depuis le mois d'octobre, en plus des produits laitiers, légumes, pain, la viande de bœuf est bio et locale pour deux repas par mois.





D'une largeur d'un mètre cinquante, l'arche assure aux piétons une sortie sur la rue Alphonse Foushard totalement sécurisée.

BOULANGERIE Une arche pour les piétons

En 2010, la municipalité a acquis les bâtiments de la boulangerie du centre bourg afin de pouvoir construire un passage piéton sécurisé. Les travaux sont terminés depuis le 15 novembre.

L'acquisition des bâtiments de la boulangerie n'avait qu'un objectif : créer une arche afin de sécuriser le passage des piétons à cet endroit très étroit du centre bourg. Dès le premier jour de fermeture pour congés de la boulangerie, les travaux ont pu commencer avec l'ouverture des murs. Quatre poteaux de soutènement ont été

construits en béton armé afin de supporter l'étage du bâtiment. Une fois terminé le gros œuvre, le dallage au sol a pu être posé ainsi que deux projecteurs à led au plafond. Afin de garantir une bonne qualité du travail, les peintures ont été faites début novembre lors des journées ensoleillées.

D'une largeur d'un mètre cinquante, ce passage est réservé aux piétons avec mise aux normes accessibilité handicapés. Il est totalement interdit au vélo.

Le montant des travaux s'élève à 85 200 € HT dont 64 000 € de subventions. Maintenant que les travaux de l'arche sont terminés, le bâtiment pourra être revendu aux boulangers, comme il était prévu lors de son acquisition.

Chemin du Prieuré

Dans le prolongement des travaux de la Côte St Aubin, le chemin du Prieuré, qui relie la Côte St Aubin à la rue du Prieuré, s'est relooké.

Les travaux du Chemin du Prieuré ont commencé par le décaissement de l'ensemble de la voirie ; puis la création du réseau d'eau pluviale avec regards à grille se raccordant sur la rue du Prieuré. En effet, le busage en pierres (réalisé vraisemblablement au XIXème siècle) passant sous une maison, il convenait de réaliser un réseau d'eau pluviale sur le domaine communal.

Puis ce fut la construction d'un caniveau central en pierres de granit beige avec fil d'eau en ardoise du même style que ceux des rues de la Loire et de la Lavanderie. Suivi de l'empierrement de l'ensemble avec matériaux de carrière et compactage. Tous ces travaux ont été réalisés par le service technique communal.

Le revêtement final a été réalisé avec un stabilisé renforcé (Stabex) par Eurovia (même type que le sentier piétonnier Croix Rouge/Blanche Lande) afin de garder un aspect naturel.

Coût : 14 000 € HT.



Le chemin du Prieuré est désormais du même style que les rues de la Loire et de la Lavanderie.

JUSSIE Pas de répit pour la belle

Natur'Oudon, quelques membres de la commission environnement ont, avec l'appui du personnel technique, combattu la plante aquatique polluante.

Le printemps chaud et le manque de débit du Havre ont incité la jussie à se développer à son aise dans la rivière et dans le port. Pas moins de 70 tonnes ont été détruites



cette année, dont 40 dans le port. Les membres de Natur'Oudon, de la commission environnement ont participé à cet arrachage : mécanique dans le port et manuel dans la rivière. Le personnel du service technique a évacué la jussie vers les prés longeant la station d'épuration. Elle y séjournera le temps de sa décomposition totale.



Ce petit escalier réalisé par le maçon municipal relie le parking du restaurant scolaire à la garderie périscolaire Jules Verne. De même que la crête du mur des locatifs Fouschard (côté place du Havre). Autant de réalisations qui s'inscrivent dans la protection du petit patrimoine. Toutes les pierres utilisées sont de la « récupération ».



Salle Batheaston

Attenante à la salle Simmental, la salle Batheaston a été refaite à neuf par le personnel technique de la commune : électricité, plafond, toile de verre, peinture et placards. Elle sert de lieu de stockage et de réunion pour les associations.

Stade du Chêne

Pour empêcher les ballons de prendre la poudre d'escampette vers le plan d'eau, un pare-ballons de 4 m de haut a été installé au-dessus du grillage existant.



Ecole Jules Verne

Le jeu existant dans la cour de l'école a été déplacé et le revêtement souple a été entièrement refait pour la mise aux normes.



TRAVAUX AU CHÂTEAU

Entretien et mise en sécurité

Le château d'Oudon est un monument propriété de l'Etat classé à l'inventaire des Monuments Historiques.

Le STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) de Loire-Atlantique est maître d'œuvre pour les travaux d'entretien du monument et la CRMH (Conservation Régionale des Monuments Historiques) en est le maître d'ouvrage. Ces deux services font partie de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) qui relève du Ministère de la Culture et de la Communication.

Depuis deux années, le STAP engage une campagne de travaux d'entretien et de mise en sécurité du château d'Oudon. Voici les actions réalisées, financées par l'Etat :

► Automne 2010 :

- protection de la tour contre la foudre : mise en place d'un paratonnerre, second feuillard, prise de terre et contrôle des installations (montant total TTC des opérations : 11 132 €);
- réfection de la couverture de la tour du château (montant TTC : 45 424 €).



► Printemps/été 2011 :

- remplacement des pierres de tuffeau endommagées de deux meurtrières de l'enceinte côté nord (montant TTC : 3 222 €);
- remise en conformité des garde-corps du chemin de ronde du donjon (montant TTC : 4 451 €);
- installation d'une porte grillagée anti-volatiles pour l'escalier menant au chemin de ronde du donjon (montant TTC : 542 €);
- réalisation et installation d'une porte en chêne pour interdire l'accès aux anciennes latrines du 1^{er} niveau et installation d'un panneau pour obturer le conduit d'une cheminée au 3^e niveau (montant TTC : 2 369 €).

Un échafaudage de 40 m est installé pour les travaux.



Remplacement des pierres des meurtrières



Le fossé après nettoyage

Donjon : ancienne et nouvelle couverture





Installation du feuillard du paratonnerre

► Automne / hiver 2011-2012 :

- réfection de la couverture de la tourelle du donjon (montant TTC : 5 847 €) ;
- reprise de la couverture en pierres de la tourelle d'escalier en haut du donjon pour mise hors d'eau hors d'air (montant TTC : 11 406 €) ;



Dans le donjon, les tomettes d'origine se descellent

- installation d'une liaison équipotentielle entre le paratonnerre et la couverture en zinc de la tourelle et protection des installations électriques contre la foudre (montant TTC : 3 888 €) ;
- renfort de la porte anti-volatiles installée au printemps (montant TTC : 217 €) ;
- dévégétalisation du fossé aux abords de la tour (montant TTC : 2 990 €).

Travaux en cours, pour une durée de trois mois environ (de novembre à janvier) : rejointoiement des quatre cheminées et des trois édicules du haut du donjon, rescellement de tomettes anciennes dans les pièces et calfeutrement des maçonneries des fenêtres de la tour (montant TTC : 44 999 €).

Au cours des deux dernières années, le montant total des travaux d'entretien du château d'Oudon financés par l'Etat atteint plus de 136 000 €.

Cette campagne de travaux se poursuivra en 2012.

A suivre !

ABORDS DU CHÂTEAU

Objectif : la sécurité !

L'aménagement du pied de la Tour commencé il y a près de dix ans va s'achever avec les travaux de décembre 2011.

Avec la démolition des dernières maisons situées à l'Ouest, la tranche finale de l'aménagement des abords du château a pu être réalisée en décembre.

Désormais les touristes pourront être déposés en toute sécurité sur l'aire « arrêt minute » autocar, réalisée en dalles béton avec joints gazon. Après être passés sous le pont-levis, ils pourront rejoindre la maison du Tourisme en empruntant l'escalier.

Au-dessus de cette aire, création d'un aménagement paysagé avec un massif d'hortensias au pied du rocher. Pour compléter, du mobilier urbain agrémentera ce lieu de détente : panneau d'information, bancs. La partie supérieure sera réservée au stationnement des vélos.

Désormais, pour faciliter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, un cheminement en béton désactivé reliera le local d'accueil au pont-levis. Un garde-corps, identique aux passerelles, assurera la sécurité au-dessus du rocher.

La sécurité des piétons est assurée par une allée piétonne en stabilisé renforcé. Elle rejoint la rue Alphonse Fouschard à la maison du Tourisme.

Les travaux sont conjointement menés par le SIVU Loire en Scène et la mairie d'Oudon et sont subventionnés à hauteur de 50 % par la région, 25 % par l'Europe, 23 % par les deux communes associées Oudon et Champtoceaux.

CARTERIE

Vitesse excessive dans les villages

On ne peut que déplorer de devoir aménager les voiries des villages comme des routes urbaines. Une seule responsable : la vitesse excessive de certains automobilistes et des deux roues !

Les riverains de la Carterie déplorent depuis plusieurs années la croissance continue du nombre de voitures qui traversent leur village et surtout la vitesse excessive de certains conducteurs, frôlant parfois l'inconscience.

Avant de connaître l'accident fatal, le conseil municipal a opté pour la prévention avec la limitation de la vitesse

à 50 à partir de Haute Roche jusqu'à la rue du Chêne et une limitation 30 sur la zone des ralentisseurs. Le tout pour assurer une meilleure sécurité aux riverains de cette route devenue fortement passagère, principalement par les automobilistes du sud Loire.

TÉLÉTHON 2011

Une édition généreuse

Une fois encore les Oudonnais ont su se montrer particulièrement généreux pour le Téléthon. Plus de 4 600 € seront versés pour la recherche des maladies génétiques. Merci à tous.

Comme chaque année depuis plus de vingt ans maintenant, le premier week-end de décembre réunit les associations et les bénévoles afin de collecter des fonds lors de la grande manifestation nationale du Téléthon.

Vendredi soir, trente-quatre équipes se sont affrontées à la belote, tandis que trois joueurs de scrabble se partageaient les lettres. Si les équipes sont moins nombreuses, l'ambiance est toujours aussi bonne. On vient ici pour la « bonne cause ». Chacun repartira avec un lot offert par l'un des commerçants d'Oudon. Merci à eux tous qui, grâce à leur participation, permettent de reverser la totalité des engagements au Téléthon.

14 H 30, samedi. Le moral est comme le temps, pas au plus haut. Les nuages arrivent aussi vite que les voitures anciennes se garent sur le parking du complexe sportif. Tous craignent le manque de visiteurs. Si ça n'a pas été l'affluence des grands jours, la participation est tout à fait honorable. Les pensées ont toutes trouvé preneur et les livres de la bibliothèque ont ravi beaucoup de visiteurs. Sans compter sur la bonne odeur des gaufres, crêpes et galettes qui, aiguissant les narines, incitait à une dégustation accompagnée de chocolat maison... ou de vin chaud !

Pour ne pas faillir à la tradition oudonnaise, la clôture du Téléthon s'est faite autour du cochon enterré préparé par Gérard Claude, Joël Danin et leur équipe. Plus de cent-cinquante convives ont fortement apprécié le repas (terrinerie de poisson ; cochon enterré ; fromage et craquant aux pistaches) animé par un orgue de barbarie et ses chansons anciennes. Les plus intrépides ont fini dans la nuit sur les rythmes endiablés du DJ de la soirée.

Que tous les participants soient ici sincèrement remerciés. Les associations, les bénévoles et tous les sponsors sans qui le résultat financier ne pourrait être à ce niveau. Merci à tous et... à l'an prochain.

MERCI AUX SPONSORS

Amaryllis, Bazin Joël, Boulangerie de Quartier, Brioche Pasquier, Bureau de tabac, Café du Havre, Centre Leclerc St Géréon, Crea Ligne, Coté Déco, Les Délices de la Tour, Domaine des Galloires, Domaine des Génaudières, Eveil des Sens, Gencado, Lactalis, Loire en Scène, Meillerais Serge, Padiou Régis, PB Coiffure, Pharmacie Laqueuille, Plats asiatiques, San Paolo, Six sous, Station Total, Syl en cil, Super U Ligné, Villa St Germain.



Pendant que les joueurs tapaient le carton, Claude Lamandé – responsable de secteur – accompagné des membres de l'équipe départementale, sont venus se restaurer à Oudon.



Cette année, les membres d'Ô Tour du globe proposaient des jeux vidéos : danse, foot, bowling... Félicitations pour leur investissement.



Plus de cent-cinquante convives sont venus déguster le désormais traditionnel cochon enterré. Au cours du repas a eu lieu le tirage de la bourriche sous l'égide de l'USO. Les résultats sont sur le site du club.

RECETTES

Concours de belote et scrabble	426,00
Gâteaux, crêpes, galettes, gaufres, brioches, chouquettes, sandwichs	412,20
Bars	1 405,12
Animations diverses (pensées, bibliothèques, jeux vidéos...)	572,80
Bourriche du Téléthon	539,60
Repas	1 930,50
Dons	991,74
TOTAL RECETTES	6 277,96

DÉPENSES

Fournitures repas	748,64
Vins	716,69
Divers	170,26
TOTAL DEPENSES	1 635,59

NET TELETHON : 4642,37

ÉCOLE SAINT-JOSEPH En route !

Voici un retour en images sur quelques temps forts de ce début d'année. Pour inscrire vos enfants à l'école Saint-Joseph, vous pouvez téléphoner au 02 40 83 61 25 ou nous contacter par courriel : direction@esjo.fr



► Les élèves réunis pour l'assemblée d'école.

Notre thème d'année s'intitule « En route ». Notre ami compositeur Jean Humenry est venu à l'école les 16 et 17 novembre pour accompagner chaque classe dans la création de sa chanson. Les parents et l'équipe enseignante et éducative ont aussi commencé à écrire leurs chansons. Les enfants sont enthousiasmés par ce projet et attendent avec impatience la prochaine venue de Jean Humenry en janvier !



► Les membres des associations APEL et OGEC

La participation active des parents à la vie de notre école contribue à son dynamisme. Deux exemples : des parents sont venus bénévolement encadrer des ateliers en salle informatique, d'autres ont participé à la matinée travaux du 22 octobre pour embellir l'école... Suite aux élections des nouveaux bureaux des associations APEL et OGEC, les effectifs sont renforcés : 15 membres APEL et 14 membres OGEC.

Merci à tous pour votre contribution qui permet de faire de notre école, « une école où il fait bon vivre » !



► Fabrication de nichoirs et de mangeoires le 21 octobre.

Cela fait plusieurs années que notre école participe à l'opération « Moi aussi j'agis pour l'environnement » soutenue par le conseil général de Loire-Atlantique. Après la réalisation de composteurs, la plantation d'un massif de la biodiversité au pied de la Tour, cette année, les CM2 se sont intéressés aux oiseaux. Leurs recherches ont abouti à la création d'un joli petit livre sur les oiseaux. Le 22 octobre, des parents, des grands-parents, des amis et des membres de l'association Natur'Oudon sont venus aider les CM2 à fabriquer des mangeoires et des nichoirs. Les enfants ont beaucoup aimé ces ateliers bricolage. « C'était super ! »



► Jeux, vente, chants par les CM au marché le 23 octobre.

Pour conclure notre action en faveur des oiseaux, les CM1 et CM2 ont animé un stand lors du marché dominical. Ils ont vendu les nichoirs et les mangeoires fabriqués deux jours plus tôt, des gâteaux et des gelées de mûres. Les bénéfices serviront à financer la création du CD avec Jean Humenry. Nous avons appelé cette action « Un toit pour toi, un nid pour lui », c'est-à-dire : un toit pour les enfants, un nid pour les oiseaux. Afin que tous les hommes aient un toit, nous avons reversé 10% de nos bénéfices à la Fondation Abbé Pierre (soit 75 €). Merci à tous pour votre soutien qui a permis la réussite de cette animation.

ÉCOLE JULES VERNE

Le Groupe scolaire public Jules Verne se compose de 10 classes et accueille 265 enfants : 153 élèves en élémentaire et 112 en maternelle.

L'équipe pédagogique est formée de 11 enseignants pour 4 classes maternelles et 6 classes élémentaires.

M ^{me} Ménard	TPS/PS
M ^{me} Monet (directrice) et M. Pavageau	PS/MS
M ^{me} Etourneau-Dizet	MS/GS
M ^{me} Picavet	GS
M ^{me} Bienassis	CP
M ^{me} Cosset	CE1
M ^{me} Gautier et M. Pavageau	CE2
M. Trichet	CE2/CM1
M ^{me} Bellanger et M. Pavageau	CM1
M. Monet	CM2

Un réseau d'aides spécialisées intervient dans l'école en collaboration avec l'équipe pédagogique pour soutenir les enfants en difficultés ; il est composé d'une psychologue scolaire, d'un maître de soutien.

Dans le cadre du contrat éducatif local, des activités sont organisées pendant l'interclasse du midi (jeux d'intérieur et d'extérieur, animation autour des livres à la bibliothèque) et le soir après la classe (aide aux devoirs) de 17 h à 18 h.

Des animations musicales sont proposées aux enfants de la GS au CE2 avec une intervenante qualifiée.

De nombreux projets culturels, éducatifs et pédagogiques sont proposés à l'école pour favoriser l'épanouissement des enfants dans différents domaines.

Sorties

- le verger de Pierre Blanche à Oudon le 27 septembre pour la classe de PS ;
- le verger du Bois Macé au Cellier le 23 septembre pour la classe de PS/MS ;
- la maison de la forêt du Gâvre pour les classes de CP et de CE1 ;
- concert pédagogique à Nantes pour la classe de CE2 ;
- visite du centre de tri sélectif à Saint Laurent des Autels pour les classes de CE2 et CE2/CM1 en janvier 2012. Suite à une intervention dans les classes d'un intervenant de la COMPA ;
- 2 jours à Paris et Versailles au mois de mai 2012 pour la classe de CM2 ;
- château de la Turmelière : poney , parcours sportif et jeu d'orientation pour les classes de MS/GS et GS ;
- sortie au planétarium de Nantes pour la classe de CE2/CM1.

Spectacles

- spectacle offert par la municipalité pour les élèves de primaire et de maternelle le mardi 6 décembre.
- rencontre musicale sur le thème de la musique classique pour tous les élèves des classes élémentaires le mardi 10 janvier au théâtre du Quartier libre à Ancenis.

Activités scolaires

- piscine pour les élèves de GS, CP et CE1 ;
- danse contemporaine avec un intervenant de musique et danse en Loire-Atlantique pour les CE2/CM1 et CM1 ;
- 2 rencontres sportives inter-écoles (USEP) pour la classe de CE1, CE2/CM1 et de CM1 ;
- Participation au prix de BDLA en collaboration avec la Bibliothèque municipale de Oudon.

Objectifs : lecture de cinq livres différents en liaison avec la BM et élection du livre préféré par les CE2 de Loire-Atlantique.



INSCRIPTIONS

Préparation de la rentrée de septembre 2012

Afin de faire des prévisions pour la rentrée de septembre 2012 les parents d'élèves qui souhaitent inscrire leur enfant né en 2009 peuvent le faire dès maintenant (documents nécessaires : livret de famille et carnet de santé).

Afin de favoriser l'intégration de ces nouveaux élèves des temps d'accueil sont organisés les lundis et vendredis de 15 h 30 à 17 h sur rendez-vous une fois par mois.

Les enfants nés en 2010 seront accueillis en fonction des places disponibles.

Pour tout renseignement ou visite du Groupe scolaire, contacter la directrice au 02 40 83 60 80 (de préférence le jeudi et le vendredi) ou laisser un message sur le répondeur.

RÉSIDENCE DU HÂVRE

La résidence du Havre est un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.). Loin d'être uniquement une structure hôtelière, elle accueille et héberge les personnes ayant besoin d'une assistance quotidienne pour subvenir à l'accomplissement de l'ensemble des actions et instants de la vie.

Structure de vie, elle est un lieu d'échanges individualisés, collectifs, sociaux et culturels. Elle est un lieu de partage entre professionnels, personnes présentes (famille, amis, ...) dans la vie des résidents et intervenants extérieurs multiples.

Structure collective, l'établissement compte dans ses rangs, des professionnels aux métiers divers, qui ont un objectif commun : maintenir et susciter l'autonomie des résidents. La participation de chaque personne peut être ainsi recherchée pour la réalisation de la toilette, la prise des repas, l'implication dans des activités sociales et récréatives, l'entretien de leur espace de vie ou l'accomplissement des soins.

Prenant en compte les besoins spécifiques de chaque résident, l'équipe s'accorde pour apporter une réponse singulière en cohérence avec la dynamique collective et institutionnelle en construction. Centrée sur le projet de vie de chacun, elle cherche à satisfaire les besoins et souhaits de chaque personne vivant chez elle, à la résidence. L'équipe est multi professionnelle : elle regroupe le service administratif, le service technique, le service des cuisines,

le service de soins, le service de bio-nettoyage, la direction. Elle est constituée de :

- 2 agents administratifs assurant la gestion des dossiers résidents, la gestion des dossiers des professionnels, la gestion des multiples dossiers de direction, l'accueil physique et téléphonique ;
- 1 agent technique ayant en charge l'entretien, la maintenance, les réparations, la mise en conformité et la sécurité de l'ensemble des locaux ;
- 5 professionnels de restauration ayant en charge la confection et le service de l'ensemble des repas proposés dans la structure aux résidents et à leur entourage ;
- 21 professionnels des soins accompagnant l'ensemble des résidents dans l'ensemble des actes de la vie quotidienne ;
- 4 agents d'hôtellerie et de bio-nettoyage ayant la responsabilité de l'entretien des logements et de l'environnement des résidents ;
- 2 infirmières coordonnant et dispensant les soins à chaque résident selon son projet de vie individuel, orchestré dans une approche réflexive ;
- 1 cadre de santé garant du cadre de vie proposé aux résidents et à leur entourage, et donc de la qualité des soins et prestations proposées, en cohésion avec une conception individualisée de prise en charge ;
- 1 directeur et 1 directrice des soins déterminant les orientations stratégiques.

BIBLIOTHÈQUE

➤ L'année 2011 vient de se terminer dans une ambiance un peu noire. Pendant un mois, des polars, livres et le cinéma étaient à l'honneur, ils ont envahi les étagères, les tables et les présentoirs.

- un après-midi contes « Celui qui partit en quête de la peur » a enchanté les enfants ;
- douze filles et garçons ont participé à un atelier théâtre avec la comédienne Catherine Michel (atelier financé par le CEL, contrat éducatif local.) ;
- une soirée pour les adultes animée par l'association « Fondu au noir » fut extrêmement intéressante ;
- la bibliothèque remercie les commerçants qui ont participé au concours « Polardisons » en prêtant un petit bout de leur vitrine.

➤ Tout au long de l'année 2011 plusieurs animations ont été proposées aux lecteurs.

Mars : heure du conte avec la compagnie « Contes à rebours »

Mars – avril : printemps des poètes, expositions de poètes oudonnais

Mai – juin : atelier d'écriture organisée par la COMPA avec la collaboration d'Ediscene. Un CD audio est à la disposition des lecteurs d'Oudon

Juillet – août : pochettes surprises

➤ Tous les mois.

- les bébés lecteurs sont accueillis à la bibliothèque ;
- la bibliothèque se déplace à la micro-crèche ;



Régulièrement les jeunes enfants sont accueillis à la bibliothèque.

- Noëlle et Brigitte animent un atelier lecture à la résidence du Havre ;
- les écoles viennent régulièrement découvrir la littérature jeunesse.

➤ La bibliothèque est un endroit public. L'entrée est libre, L'équipe de la bibliothèque se compose d'un professionnel et de 22 bénévoles qui sont là pour vous conseiller. Les tarifs 2012 seront affichés à la bibliothèque début janvier (page 30).

Pour cette fin d'année toute l'équipe de la bibliothèque vous souhaite un joyeux Noël et une bonne année 2012. La bibliothèque sera fermée les 24 et 25 décembre ainsi que les 31 décembre et 1^{er} Janvier.

HEURES D'OUVERTURE

Mercredi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30

Samedi de 10 h à 12 h 30

Dimanche de 10 h à 12 h



LOIRE EN SCÈNE Bon cru 2011

Évolution de la fréquentation du site

Nombre de visiteurs total (payants + gratuits)

	Château	Bateau	TOTAL visiteurs
2009	11 164	11 903	23 067
2010	13 097 (+17.3%)	13 185 (+10.7%)	26 282 (+13.9%)
2011	14 451 (+10.3%)	12 719 (-3.5%)	27 170 (+3.4%)

« Loire en Scène » a réalisé une bonne saison en accueillant 27 170 visiteurs (château + bateau).

Par rapport à la saison 2010, la fréquentation a augmenté de 3,4 %. La fréquentation du château d'Oudon a augmenté de 10,3%, celle du bateau a baissé de 3,5 %. Le chiffre d'affaires de la boutique a nettement augmenté (+ 3900 € TTC).

Tendances de la saison 2011

LES POINTS FORTS

Très vif succès des animations estivales mises en place sur les deux activités :

- au château : animations médiévales, visites guidées nocturnes, jeux et jouets ;
- à bord de « La Luce » : croisières crépusculaires, petit déjeuner, apéro-concert, cap au marché d'Ancenis, « flore ligérienne » et autres balades thématiques.

La mise en place d'animation permet de booster la communication mais aussi d'augmenter les ventes boutique au château.

Notoriété accrue du site.

Site situé sur l'itinéraire « La Loire à vélo ».

Augmentation de la fréquentation de la clientèle individuelle. Une météo clémente en arrière saison.

LES POINTS FAIBLES

Les mauvaises conditions météorologiques ont fortement ralenti l'activité du bateau en juillet et août (mais parallèlement, augmentation de la fréquentation au château).



Baisse de la fréquentation du public scolaire lié au calendrier des vacances de printemps.

Peu de week-ends de « ponts » en 2011.

Forte baisse des locations du bateau car peu de manifestations en 2011. Le bateau fut affrété 43 h en 2010 (« Les Rencontres du Fleuve », « la fête de la Loire ») contre 12 h en 2011.

Des réservations de plus en plus en « dernière minute ».

NOUVEAUTÉS

Au cours de l'été 2011, le château d'Oudon a été audité en vue de l'obtention du label Qualité Tourisme. Cette marque, déposée par le ministère délégué au tourisme, constitue un gage de qualité et de confiance. D'ici 2014, uniquement les sites de visites labellisés pourront figurer dans les brochures touristiques éditées par le Comité départemental du tourisme de Loire-Atlantique. Environ 200 critères ont été analysés (exemples : le fonctionnement, le personnel d'accueil, les dépliants, le site internet, le contact téléphonique, les réservations groupes, le traitement des demandes, l'accès au site, l'espace accueil, les visites proposées, les outils didactiques, les services et équipements...)

Compte-tenu des très bons résultats obtenus, le château d'Oudon devient le deuxième site labellisé du département, après Escal'Atlantic. Cette marque est attribuée pour une durée de 3 ans après signature du Préfet de Région.

Bilan de la saison estivale

❖ Camping de la Tour

Le camping de la tour a enregistré 3 060 nuitées en 2011, ce qui représente une fréquentation de +13 % par rapport à 2010 (2 706 nuitées) et des droits de place s'élevant à 14 901,40 € malgré une météo peu favorable à l'hébergement de plein air.

Il est vrai que la labellisation « Accueil La Loire à Vélo » a fortement contribué à ce résultat positif.

En effet, pendant la saison estivale, bon nombre d'Oudonnais étaient surpris de rencontrer autant de cyclistes dans notre commune.

Parmi la clientèle du camping, nous comptabilisons 81 % de Français et 19 % d'étrangers dont des Allemands (27 %), Anglais (23 %), Néerlandais (14 %), Italiens (7 %), Suisses (6 %), Espagnols (5 %), Belges (5 %), etc... qui apprécient « la bonne tenue et la propreté irréprochable » du camping de la tour. Un grand merci à M^{me} Auffret, la gérante.

❖ Location des barques et canoës

La location des barques et canoës sur la rivière du Hâvre a connu une très bonne saison, soit 441 locations d'avril à octobre générant un chiffre d'affaires de 5 915 € (+ 7,94 % par rapport à 2010) et permettant aux usagers de faire le plein de nature dans cette vallée calme et reposante.



❖ Festival « Ce soir, je sors mes parents »

La 8^e édition du festival jeune public « Ce soir, je sors mes parents » a eu lieu les 21, 22 et 23 octobre 2011 dans dix communes du Pays d'Ancenis. Pour la troisième fois, la commune d'Oudon a participé à ce festival et a accueilli le samedi 22 octobre la compagnie O'Navio qui a présenté le spectacle « Où va l'eau », destiné au très jeune public à partir de 12 mois. Un théâtre gestuel de qualité qui a été apprécié du public venu en nombre lors des trois représentations programmées dans la salle des moissons.



❖ Symposium de sculpture monumentale

Le samedi 31 juillet, sur le port d'Oudon, le coup d'envoi était donné pour la 13^e édition du symposium de sculpture monumentale dont le thème retenu cette année était « le mouvement ».

Pendant deux semaines, cinq sculpteurs, sélectionnés parmi plus de 120 dossiers, devaient donner naissance à une œuvre d'art géante réalisée en public dans cet atelier à ciel ouvert.

Ces talentueux et laborieux artistes travaillaient la pierre, le bois ou le métal, dévoilant un peu plus chaque jour leur œuvre finale mais prenant également le temps d'expliquer leur travail aux visiteurs.

Car il faut dire que, dans cette atmosphère de travail, l'ambiance était très conviviale. Ces professionnels de la sculpture avaient su transmettre leur virus aux visiteurs qui furent nombreux à participer à l'atelier d'initiation au modelage et à la sculpture animé par la sculptrice Anne Le Louarn.

Dimanche 14 août, jour de clôture du chantier, toutes les œuvres étaient terminées et le résultat à la hauteur de nos espérances.

Le public ne tarissait pas d'éloges sur le travail effectué et ce ne fut pas sans un pincement au cœur que chacun disait au revoir à cette sympathique équipe de sculpteurs.





Des nouvelles de l'amicale laïque



L'Amicale Laïque d'Oudon est une « dame d'âge respectable » puisqu'elle a été fondée en 1948.

Si la dame est âgée, les buts de l'association sont toujours – et peut-être plus en ce moment – d'actualité :

- Le soutien aux écoles publiques
- Le caractère laïque de l'éducation

Elle est affiliée à la F.A.L (Fédération des Amicales Laïques).

L'assemblée générale s'est tenue le 23 septembre dernier, après la réunion de rentrée pour l'ensemble des classes.

Nous avons rappelé les fondements et le rôle de l'amicale auprès des nombreux parents présents et avons procédé à l'élection du bureau. Élus à la majorité :

Fred Bonneau, président
 Fabienne Epié, vice-présidente
 Damien Rolland, trésorier
 Philippe Dupont, vice-trésorier
 Sarah Grousset-Guillet, secrétaire
 Gaëlle Hervé, vice-secrétaire

Rappel : adhésion à l'amicale et à la Fal pour l'année 2011/2012 : 20 euros. Toute personne souhaitant s'impliquer dans la vie de l'association est la bienvenue.

L'Amicale Laïque apporte une aide financière à l'école publique Jules Verne en contribuant financièrement aux projets éducatifs et aux activités culturelles des élèves grâce à l'organisation de différentes manifestations. Pour 2011/2012 : 3470 euros seront versés à l'école.

Elle promeut également diverses activités culturelles et sportives ouvertes à tous (section ping-pong, section badminton, stages de musique, stages de danse, stages de cirque...).

En 2011, la section badminton s'est illustrée par l'organisation de la journée finale du championnat intercommunal de Badminton. L'événement a été tant sportif que convivial avec plus de 50 joueurs des communes engagées (St Mars, Mauves, Mésanger, ...)

Renseignements : robin.bad@free.fr

Cette année, une nouveauté : ATELIER SCRAPBOOKING tous jeudis à 20 h dans la salle sous la mairie à Oudon OUVERT A TOUS (adultes).

IL RESTE 5 PLACES ! Venez partager une soirée par semaine à scrapper, s'échanger des techniques, des idées, des projets de création... Différentes soirées pourront être proposées selon vos envies : ateliers mini-albums et tutos, initiation à une technique, création dirigée de pages, soirées à thème (Halloween, Noël...), carterie.

Participation annuelle 2011/2012 : 50 euros (20 euros adh. + 30 euros pour utilisation du matériel lourd).

Renseignements : Agathe Fauchoux : 02 40 83 63 67
 ou Anne-Laure Pesneau : 06 83 51 00 85

Création d'une boîte aux lettres :

amicalelaiqueoudon@wanadoo.fr

RENCONTRE ET ÉCHANGE

Entre deux associations Oudonnaises

Le Dojo Oudonnais et l'association Tout Simplement se retrouveront le 21 janvier prochain pour partager leurs pratiques.

Ayant en commun la salle Simmertal, ces deux associations transmettent, à travers leurs activités respectives, des valeurs communes d'ÉCOUTE, de PRÉSENCE, de RESPECT de l'autre et de soi.

Les notions : d'axe, ancrage, mouvement, contact, senti, donner et recevoir font également parties de leur langage commun.

Les animateurs des deux activités proposent à leurs adhérents de se rencontrer et de faire connaissance autour d'un atelier d'échange et de partage de trois heures où chacun pourra découvrir et expérimenter les pratiques de l'autre.

LE DOJO OUDONNAIS

Contact : Samuel Guyomard 06 85 32 40 32

TOUT SIMPLEMENT

Contact : Isabelle Ferron 06 33 37 62 16

<http://ateliertoutsimplement.over-blog.com>





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Ablette oudonnaise

L'Ablette Oudonnaise informe ses sociétaires que l'assemblée générale aura lieu le vendredi 13 janvier 2012 à 20 h 30 salle de l'Europe (ex salle Jacques Demy, au-dessus de la bibliothèque).

Le plan d'eau du Chêne sera fermé à la pêche pour cause d'alevinage le 9 janvier et sera ré ouvert le dimanche 15 janvier.

La pêche sera autorisée le samedi 14 janvier sur invitation qui sera remise lors de l'assemblée générale.

Galette des rois et verre de l'amitié clôtureront cette réunion.

Cyclo-club oudonnais

A notre assemblée générale, nous avons décidé d'accueillir dans notre club, la section V.T.T et de ce fait, deux vététistes sont entrés dans le bureau.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Nos manifestations habituelles sont reconduites en 2012 : galette, randonnées extérieures, sortie annuelle, concours de boules interne au club, participation à la fête de la musique et Téléthon.

Ci-dessous un article de la section V.T.T, qui nous fait découvrir leur passion et l'adresse du site créé pour valoriser leurs « balades ».

A propos du V.T.T.

Depuis quelques mois, nous avons créé un site internet que nous vous invitons à visiter pour découvrir nos activités : <http://oudonvtt.blogspot.com>

Le but de ce site est de nous faire connaître et d'inciter ceux qui partagent notre envie de se faire plaisir en V.T.T, à venir nous rejoindre.

Nous ne sommes pour l'instant qu'une poignée de passionnés, entre 6 et 8 au maximum, et nous partons du local C.C.O tous les dimanches matin à 9 h.

D'autres jours et heures peuvent bien sûr être envisagés si l'équipe s'étoffe.

Nous insistons sur le fait que nous sommes des amateurs qui pratiquent le VTT comme un loisir. Ceci signifie notamment que nous ne cherchons ni les temps ni les moyennes, c'est ce qui nous différencie d'autres clubs de la région trop tournés vers la compétition à notre goût.

Notre terrain de jeu favori se situe autour de la Loire près d'Oudon. Nous parcourons les communes de Mauves ou du Cellier jusqu'à Ancenis au Nord de la Loire en remontant parfois au Nord de l'autoroute Nantes-Angers, tandis que Sud Loire nous visitons toutes les communes depuis La Chappelle-Basse-Mer jusqu'à Saint-Florent-Le-Vieil, avec des boucles vers Saint-Sauveur-de-Landemont, Barbechat, Champtoceaux et Liré.

Si vous voulez nous contacter, envoyez un courriel à oudonvttclub@gmail.com





Association Basket Oudon

Le club compte **150 licenciés** pour la saison 2011 / 2012 et deux entraîneurs salariés à temps partiel. C'est aussi une dizaine de coachs qui tous les week-ends encadrent les équipes engagées en championnat, deux arbitres officiels qui officient dans le département, et une équipe de bénévoles qui assurent entre autres, le bon déroulement des journées de championnat à domicile.

» La compétition

11 équipes participent au championnat départemental de niveaux 1, 2 ou 3 : deux équipes poussin(es), deux équipes benjamins, une équipe benjamins, une équipe minimes G, une équipe minimes F, une équipe cadettes, deux équipes seniors G et une équipe seniors F.

Les matchs à domicile se déroulent le samedi après-midi pour les équipes de jeunes et le samedi soir à 19 h et 21 h pour les équipes de seniors.

Les joueurs et les dirigeants vous invitent à venir encourager ces sportifs le week-end et à savourer les gaufres qui font la notoriété du club.

» La formation à l'arbitrage et à la table de marque

Depuis plusieurs années nous mettons l'accent sur la formation des joueurs à la table de marque et à l'arbitrage. Nous proposons des stages d'initiation ou de perfectionnement suivant les catégories de manière à compléter leurs connaissances du jeu et à susciter des vocations d'arbitres. Depuis ce début de saison un joueur cadet s'est engagé dans un cursus de formation officielle.

» Les « IMMANQUABLES » du club.

Nous organisons cette année la 7^e édition du « BASKET-BALL'HEURE » les vendredi 11 et samedi 12 mai.

Des écoles de basket aux seniors, en passant par le basket de niveau national et le handibasket, toutes les catégories se succéderont en équipes et relèveront le défi d'atteindre un total cumulé de 4000 points.

Les moments forts qui marqueront cette 7^e édition seront les matchs de Gala :

- Le **match HANDIBASKET** qui opposera les équipes de Saint-Herblain et d'Angers.

- La troisième participation de l'équipe masculine de **Saint-Georges-de-Montaigu contre Pornic**
Toutes ces équipes évoluent en **championnat national**.

Retrouvez toutes les informations du club sur le site :

www.basketoudon.fr



VIDE GRENIER

Dimanche 26 août
Terrain de la vallée
de 8 h à 18 h

U.S.O.

Nos effectifs quasi définitifs sont de 191 licenciés, soit 77 en foot à 11 (de U15 à Vétérans), 90 en foot à effectif réduit (U6 à U13), 23 dirigeants et 1 arbitre.

Le bilan sportif du premier trimestre est très positif pour le football d'animation. Les jeunes prennent beaucoup de plaisir à jouer ensemble et progressent individuellement et collectivement. Nous avons eu le plaisir d'effectuer plusieurs plateaux et démontrer ainsi nos qualités d'organisation auprès des clubs voisins.

Chaque catégorie des jeunes licenciés de l'USO a la chance d'être encadrée au minimum par un adulte diplômé.



Catégorie U13 Contre le FC Nantes A en Coupe Nationale

Concernant le foot à 11, les catégories U15 et U17 sont en entente avec Le Cellier : les prestations sont honorables en ce début de saison.

Pour nos équipes seniors, nos résultats sont mitigés, avec pour objectif le maintien de notre équipe 1ère dans sa division, et si possible la montée de l'équipe 2. Quant à notre équipe Loisirs, le beau jeu et la bonne humeur sont toujours au rendez-vous.

Un grand projet est en cours de réalisation pour l'obtention de la labellisation : reconnaissance de nos structures et de l'encadrement auprès du District 44 et de la Ligue Atlantique de Football.

Nous remercions l'ensemble de nos bénévoles, les fidèles et les nouveaux partenaires pour leurs aides multiples ; clin d'oeil à Rémy Richard et Michel Le Goff pour leur contribution si importante au niveau du traçage des terrains de foot.

DATE À RETENIR

TOURNOI INTER-QUARTIERS Samedi 2 juin 2012

Ouvert à l'ensemble des habitants de la commune d'Oudon. Les modalités d'inscription et règlements seront communiqués en début d'année 2012.

SOS urgence maman Pays d'Ancenis

Garde d'enfants immédiate, temporaire et occasionnelle, fonctionne du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h, uniquement en période scolaire. Il suffit d'appeler le 02 51 14 18 61, la téléphoniste de permanence vous mettra en relation avec une mère d'accueil.

Pas besoin d'adhésion, seule une participation financière est souhaitée pour couvrir les frais de fonctionnement de l'association avec un minimum de 7 € par demi-journée de garde.

Ce précieux service reposant sur le bénévolat SOS URGENCE MAMAN fait appel aux dames, mères ou grands-mères, retraitées qui pourraient réserver un ou

deux jours par mois pour assurer une permanence téléphonique ou de garde.

Une assurance couvre cette activité et les frais de déplacement sont remboursés.

Rejoignez notre équipe en appelant
le 02 51 14 18 61.

ASSOCIATION DE GESTION DE LA MICRO-CRÈCHE « 3 p'tits tours »



L'association

En novembre 2008, 13 parents se réunissent afin de créer un nouveau mode de garde à Oudon pour répondre à un besoin croissant sur la commune. En lien avec la mairie et la fédération Animation Rurale 44, l'association nouvellement créée prépare les dossiers de création d'une structure d'accueil petite enfance. Après 6 mois de démarches administratives, de rencontres avec les partenaires et de recrutement du personnel, la micro-crèche a ouvert ses portes aux enfants le 8 juin 2009.

Depuis sa création, l'association a des objectifs clairs :

- rendre la structure accessible au plus grand nombre ;
- affirmer le rôle du parent comme premier éducateur de son enfant ;
- participer au tissage du lien social entre les habitants de la commune.

Le 30 septembre dernier, lors de l'assemblée générale, un nouveau conseil d'administration a été élu.

Il est composé de :

Florence Brelet (Présidente)
 Marie Guindon (Vice-présidente)
 Johann Filaquier (Trésorier)
 Virginie Ouairy (Trésorière-adjointe)
 Emilie Debray (Secrétaire)
 Julia Marascalchi (Secrétaire-adjointe)
 Marina Gaudiche
 France Pesneau

Au quotidien, les principales missions des 8 membres sont la gestion financière et administrative de la structure ainsi que la gestion du personnel.

La micro-crèche

A ce jour, 21 familles sont adhérentes de l'association et 25 enfants sont inscrits à la micro-crèche. Dix enfants peuvent être accueillis simultanément par 4 professionnelles de la petite enfance : une référente technique éducatrice de jeunes enfants, une auxiliaire de puériculture et deux assistantes d'animation, titulaires d'un CAP petite enfance. Une agent d'entretien s'occupe des locaux et accompagne les enfants au goûter.

Le projet pédagogique est axé sur le respect du rythme et des besoins de l'enfant. Il insiste sur l'importance de l'accueil, la motricité libre, les relations entre enfants et avec l'adulte, l'éveil de l'enfant par le jeu et les activités dirigées, ainsi que par la découverte de l'extérieur (sorties...).

Pour 2012, l'équipe souhaite travailler autour du thème des fruits et légumes, en proposant différents ateliers activités manuelles (peinture, collage...), découverte de nouveaux livres, atelier jardinage au printemps.

Comme chaque année, les enfants, les salariées et les membres de l'association se retrouveront pour des temps forts créateurs de liens :

- La fête de la musique
- L'Assemblée générale le vendredi 28 septembre 2012
- La fête de Noël.



Les Touchatouts

155 enfants ont participé aux animations en 2011, dont 143 enfants venant de la commune d'Oudon, et 12 venant des autres communes.

Les enfants ont pu aller cet été au parc des Naudières, faire une sortie inter-centres « concert les frères Léon », à l'Océarium, réveiller leur sens dans une boulangerie, visiter le symposium de sculpture, aller à la chevauchée, se rendre aux Machines de l'Île à Nantes, sans oublier la sortie à Terra Botanica à Angers.

Ils ont participé à des activités telles que la fabrication d'un aquarium géant, d'une chaise musicale, kermesse, machine à remonter le temps...

Au centre, ils ont pu cuisiner des délicieux crumbles, poires aux chocolats, roulés... accompagnés et dirigés par l'équipe d'animation.

Pour l'année 2011, l'association constate une augmentation des effectifs pendant les vacances ainsi que les mercredis (il a fallu faire la demande d'une dérogation à Jeunesse et sports en juillet). L'accueil péri-scolaire est également en progression le soir (55 à 65 enfants en moyenne), d'où la nécessité de l'achat d'une « douchette » pour faciliter les inscriptions.

Vous avez pu constater de nouvelles tranches de quotients familiaux depuis le 1^{er} septembre dernier ainsi que la remise de 5 % à partir du 2^e enfant. Ainsi que la réouverture du Padoc à la Toussaint avec un taux de fréquentation très positif.

Plusieurs familles avaient fait la demande d'une activité mini-camps ; 2 mini-camps ont été proposés l'été dernier en juillet à Chalennes sur le thème du cirque et le deuxième orienté sur le sport à Pont Caffino. Le bilan de ces 2 camps a été positif en nombre d'enfants (14 pour le premier et 12 pour le second), cependant la trésorerie reste déficitaire. L'équipe de bénévoles souhaite renouveler un seul mini-camp pour l'année prochaine probablement début juillet. Vous trouverez de plus amples informations dans les bulletins municipaux mensuels courant 2012.

Toute l'équipe des Touchatouts vous souhaite une bonne et heureuse année.

INFO

Pour obtenir d'autres informations ou faire vos inscriptions, contactez-nous par courriel :

touchatouts_equipe@yahoo.fr

Ou appelez le centre aéré le mercredi :

02 40 83 69 42

et tous les jours de 7 h à 11 h et de 16 h 30 à 19 h ainsi que le mercredi en journée continue.



HISTOIRE D'UNE AMAP À OUDON DEPUIS 2007 « Hommes de Terre »

► Qu'est-ce qu'une AMAP ?

Une AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) est un partenariat entre un groupe de consommateurs et un producteur, basé sur un système de distribution de «paniers» composés des produits de la ferme. C'est un contrat solidaire, basé sur un engagement financier des consommateurs, qui paient à l'avance une part de la production sur une période définie. Au-delà de l'achat d'un produit issu d'une production locale, l'adhérent d'une AMAP s'engage donc dans une démarche de soutien actif de l'activité d'agriculteur.

La Loire-Atlantique est de loin, le département où on trouve le plus d'AMAP (une centaine) et autour de Oudon, l'essaimage a permis d'en créer à Ancenis, Mauves, Thouaré, et depuis peu au Cellier.

► Et l'AMAP d'Oudon qu'est-ce donc ?

L'origine : A Oudon, l'histoire a commencé au printemps 2007 par un accord entre l'EARL Les jardins de Pimba de Laurent et Hélène Jouve, producteurs de fruits et légumes au verger de Pierre Blanche, et une cinquantaine de «consom'acteurs» fédérée notamment par Florent Auneau, un Oudonnais titulaire d'une licence en environnement. L'exploitation était alors en voie de «conversion» à l'agriculture biologique, accomplie aujourd'hui.

- **STATUT** : D'abord informelle, l'AMAP d'Oudon a évolué vers un statut associatif (loi 1901) en 2008 sous le nom d'AMAP «Hommes de terre» (brillant jeu de mots plébiscité par une majorité d'adhérents). Le prix de l'adhésion d'entrée à l'AMAP a été fixé à 5 Euros, puis 2 Euros pour chaque renouvellement annuel. Par ailleurs, il est demandé à chaque adhérent d'assurer au moins une permanence par saison, au moment de la distribution des paniers.

- **ÉVOLUTION** : Depuis 2007, le nombre de paniers distribués chaque semaine a fluctué entre 60 et 80 avec un choix possible entre deux tailles de panier.



Un événement en mai 2011 : la visite de Daniel Vuillon, « importateur » en France du concept Amap (2001).



Très rapidement les adhérents de l'AMAP (aussi appelés Amapiens), ont vu s'élargir l'offre de produits avec les propositions de divers producteurs de la région (pain, œufs, volailles, viande, farine, galettes, produits laitiers...). A chaque production correspond un contrat spécifiant les modalités de paiement et les périodicités de livraison (toujours centralisées au hangar de Pierre Blanche le jeudi entre 17 h et 20 h).

Un Amapien volontaire devient référent auprès de chaque producteur afin de préparer et collecter les différents contrats.

Concernant les légumes, l'installation de tunnels a permis la mise en place d'une production d'hiver distribuée cette fois tous les 15 jours à partir de novembre.

Ponctuellement les Amapiens peuvent être sollicités, sur la base du volontariat, pour des «coups de main» au producteur, (cueillette exceptionnelle, installation de matériel...). Plusieurs moments de convivialité sont également venus ponctuer ces cinq années «Amapiennes» (pique-nique, dégustations, visites d'exploitations...).

► Un futur à cultiver

L'assemblage production locale et biologique permet de réunir les deux éléments d'un fort impact environnemental. Sur le plan social et de l'aménagement du territoire, l'AMAP contribue au maintien à Oudon, d'une activité maraîchère fortement concurrencée par la production intensive et chimique. Enfin, elle s'inscrit en complément des commerces et du marché pour se nourrir localement. L'AMAP Hommes de terre nous semble désormais bien enracinée dans le terroir oudonnais. Nous espérons qu'elle continue longtemps à garnir délicieusement nos paniers, et les vôtres si vous souhaitez nous rejoindre, tout en soutenant des paysans producteurs passionnés et passionnants. Qu'ils soient ici remerciés pour leur travail admirable !



POUR EN SAVOIR PLUS

<http://amapoudon.free.fr/>

Vous pouvez aussi venir observer la distribution un jeudi soir.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter :

Pascal Gendry (secrétaire) : 06 70 53 73 33

Thierry Bonsergent (président) : 02 40 83 81 50

ECOCYCLERIE TROCANTONS

Association solidaire et d'insertion



17 salariés et plus de 50 bénévoles participent aux activités et au développement de l'association.



OUVERTURE DES BOUTIQUES

A PANNECÉ - Rue des Cèdres :

le jeudi de 14 h à 17 h 30

le samedi de 9 h 30 à 12 h 30

A noter que le stock de meubles de La Floquerie est ouvert à la vente aux mêmes horaires

A BELLIGNÉ - Rue Océane :

les lundi et samedi de 9 h à 12 h

TroCantons c'est cinq activités principales totalement complémentaires :

- la collecte des encombrants ménagers et dérivés ;
- le tri et la valorisation à des fins de réemploi ;
- le recyclage des produits non réutilisables ;
- la revente dans nos boutiques solidaires ;
- l'éducation à l'environnement auprès du grand public.

➤ Horaires de dépôts

- **A Pannecé** : tous les matins du mardi au samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et le jeudi de 14 h à 17 h 30.
- **A Belligné** : le lundi et le samedi de 9 h à 12 h.

Une collecte à domicile est possible pour les marchandises que vous ne pouvez pas transporter.

Pour prendre rendez-vous : 02 40 97 78 55. Selon les périodes, un délai d'intervention de 2 à 4 semaines est nécessaire. Il n'y a pas de collecte le samedi.

➤ Ce que nous récupérons

Mobilier, électroménager, ordinateurs, vêtements, vaisselle, bibelots, livres, DVD, CD, disques, articles de puériculture, jouets, outils, vélos... D'une manière générale, tout ce que l'on trouve dans une maison et qui peut servir à quelqu'un d'autre.

Pour nos filières humanitaires et solidaires : papiers, cartons, bouchons (plastique et liège), matériel médical (fauteuils roulants, béquilles, ...)

Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE ou D3E) – TroCantons Pannecé est point de collecte agréé sur le Pays d'Ancenis. Vous pouvez donc y déposer tout appareil électrique et/ou électronique même non fonctionnel.

Ce que nous ne pouvons pas récupérer : la literie (sommier et matelas) tachée et/ou trouée, les bouteilles de gaz, les déchets spéciaux (restes de peinture, radios médicales,...), les pneus, les tubes néons et les ampoules, les chaussures hors d'usage, la vaisselle cassée,... toute marchandise non réutilisable.

Pour nous permettre de mieux valoriser vos dons, merci de conditionner séparément chaque « famille » d'objets :

- les vêtements en sacs ou cartons fermés ;
- la vaisselle ;
- les chaussures ;
- les jouets,...

Vous pourrez trouver à petits prix dans nos boutiques : des vêtements, du mobilier, du petit électroménager, des ordinateurs, de la vaisselle, des bibelots, des livres, DVD, CD, disques, articles de puériculture, des jouets, des outils, de la quincaillerie, des pièces détachées... Tous ces articles sont passés en ateliers et ont été contrôlés.

Pour les achats volumineux, nous avons la possibilité de vous livrer (voir conditions en boutiques).

Pour tout renseignement complémentaire ou pour rejoindre notre équipe de bénévoles, n'hésitez pas à nous consulter :

02 40 97 78 55

contact@trocantons.org

www.trocantons.org

Tarifs des salles et du matériel

MATÉRIEL

Matériel	Associations	Oudonnais	Autres
Podium - (caution 100 €) (loué uniquement aux associations)	gratuit		133,50 €
Stand sans bâche	gratuit	7,75 €	14,15 €
Chapiteau 36 m ² (4 x 1 stand)	gratuit	31,10 €	56,70 €
Chapiteau 58-839 ⁽¹⁾	130,35 €		
Chapiteau 72 m ² (8 x 1 stand)	gratuit	62,25 €	113,40 €
Table avec tréteaux	gratuit	2,75 €	5,10 €
Banc	gratuit	0,60 €	1,75 €
Chaise	gratuit	0,35 €	0,60 €
Réchaud friteuse	gratuit	6,10 €	12,50 €
Barrière	gratuit	1,75 €	2,65 €
Remorque + 65 barrières de 2 m ⁽²⁾	gratuit		106,55 €
Roulotte WC	gratuit	102,30 €	211,10 €
Sono (caution 150 €)	42,45 €	42,45 €	
Bâche	10,00 €	10,00 €	11,40 €
Bâche chapiteau	20,15 €	20,15 €	22,30 €
Parquet 36 m ² (4 surfaces de stand)	gratuit	29,40 €	33,70 €
Plateau de 49 verres	gratuit	5,20 €	
Tasse	gratuit	0,10 €	
Verre cassé	1,00 €	1,00 €	

⁽¹⁾ Le chapiteau n° 59-839 aux associations oudonnaises ou aux associations organisant des manifestations sur la commune aux conditions suivantes :

- une caution de 1 000 € sera demandée,
- les associations s'engagent à ce que huit bénévoles soient présents pour le montage du chapiteau,
- un employé communal sera présent lors du montage et du démontage,
- une seule location est possible par association et par an.

⁽²⁾ Tout locataire devra verser une caution de 500 €.

Une convention devra être signée avec les utilisateurs lors du prêt ou de la location, de manière à se garantir que le conducteur a le permis suffisant si besoin, et que le véhicule est bien assuré.

LOCATION DE SALLES

Salle polyvalente	Associations	Oudonnais
Assemblée générale	Gratuit	
Vin d'honneur		66,10 €
Buffet - banquet cuisiné extérieur lunch de noces	66,10 €	66,10 €
Conférence - spectacle de variétés - jeu de sociétés - expos	66,10 €	66,10 €
Congrès - réunion à caractère politique ou syndical	66,10 €	

Cautions de 50 € (ménage) et 100 € (dégâts matériels)
2 locations gratuites par an pour les associations

Salle des Moissons	Assos Oudon	Oudonnais	Autres
Mariage		248,95 €	381,75 €
Repas - lunch - buffet - soirée dansante	112,00 €	150,40 €	325,00 €
Pour une réservation dès le vendredi soir pour la préparation de la salle, 30 € supplémentaires seront facturés.			
Activités lucratives		272,85 €	381,75 €
Activités lucratives professionnels en lien avec Loire en Scène			272,85 €

Tarif chauffage : 88 € du 15/11 au 31/03 et 52 € le reste de l'année.
 2^e jour consécutif : 50 % du tarif. Balayage et rangement OBLIGATOIRES.
 Cautions de 75 € (ménage) et 425 € (dégâts matériels).

Salle de la mairie	Assos	Oudonnais
Réunions	Gratuit	
Réunions à caractère privé :		
- avec nettoyage utilisateur		54,40 €
- sans nettoyage utilisateur		98,00 €

Toute dégradation sera facturée
 Cautions de 50 € (ménage) et 100 € (dégâts matériels).

Restaurant scolaire « le Goûtatout »	
Vin d'honneur	66,40 €

Caution de 200 €

Maison des Créateurs	
Exposition	
Animations diverses	24,55 €

Caution de 200 €

CIMETIÈRE

Concession	2012
Emplacement cimetière	
50 ans – renouvellement uniquement	430,00 €
30 ans	205,00 €
15 ans	108,00 €
Emplacement columbarium pour 30 ans	1 509,00 €

DROITS DE PLACE

	Unité	
Commerçants ou artisans	Sans abonnement (au ml)	1,55 €
	Avec abonnement trimestriel (au ml)	1,35 €
Chapiteau	Forfait	32,90 €
Terrasse	Redevance du 01/04 au 15/10 (au m2)	4,15 €
	Redevance sur l'année (au m2)	5,50 €
Commerçants ambulants	Occasionnels (au ml)	1,20 €

PORT DE PLAISANCE

	Année		Mois		Jour
	Oudonnais	Extérieurs	Oudonnais	Extérieurs	Extérieurs
≤ 5 m	225 €	295 €	40,50 €	54 €	6,25 €
6 m	277 €	350 €	50,85 €	65,40 €	6,25 €
7 m	331 €	407 €	62,25 €	76,80 €	6,25 €
8 m	392 €	473 €	72,65 €	92,35 €	7,25 €
Et plus	446 €	531 €	77,80 €	97,50 €	13,50 €
Plate de Loire	180 €	236 €			

TARIF CAMPING

	Montant en €
Forfait minimum (1 emplacement - 1 personne - 1 véhicule)	6,80
Personne supplémentaire	2,30
Enfant - de 7 ans	1,55
Branchement électrique	
4/8 Ampères	2,50
10 Ampères	2,90
Véhicule supplémentaire	1,80
Garage mort	3,60
Tarif groupe (+ de 10 personnes) Emplacement - tentes - véhicules accès sanitaires (branchement électrique en sus)	
+ de 7 ans	3,00
- de 7 ans	2,60
Jeton lave-linge ou sèche-linge	3,30
Douche hors campeur	2,00
Forfait "stop accueil camping-car" Emplacement pour 24 heures maximum 2 personnes - 1 véhicule - vidange robinet eau accessible avec le véhicule hors électricité	7,20
Aire de service camping-car Forfait vidange et plein d'eau si pas de nuitée	3,60

NOUVEAUX HORAIRES DE TRAIN TER

Depuis le 11 décembre 2011, trois allers retours supplémentaires entre Nantes-Ancenis ont été mis en service les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

Nantes 8 h 04 → Oudon 8 h 25 → Ancenis 8 h 31
Ancenis 8 h 58 → Oudon 9 h 05 → Nantes 9 h 25

Nantes 17 h 04 → Oudon 17 h 25 → Ancenis 17 h 31
Ancenis 17 h 57 → Oudon 18 h 04 → Nantes 18 h 25

Nantes 18 h 04 → Oudon 18 h 25 → Ancenis 18 h 31
Ancenis 18 h 58 → Oudon 19 h 04 → Nantes 19 h 25

N'hésitez pas à vous rendre sur le site de la commune www.oudon.fr, rubrique « Oudon pratique » - « transports »

COMMUNIQUÉ SPA

Pensez à stériliser vos animaux

Régulièrement la mairie et la SPA sont alertés par des habitants qui s'inquiètent de la prolifération des chats. Propriétaires de chats (mâles ou femelles), pensez à la stérilisation. C'est un coût au départ mais tellement respectueux pour l'animal et le voisinage. Une chatte peut faire 2 à 3 portées par an, à raison de 3 à 4 chatons à chaque portée. La SPA n'a pas pour rôle d'euthanasier les animaux. Sa capacité d'accueil est réglementée et elle ne peut faire face aux demandes des particuliers.

LOCATION BARQUES ET CANOÛS

	Montant en €
Barque	
1 heure	13
1/2 journée	27
Journée	38
Canoë	
1 heure	8
1/2 journée	17
Journée	26

TARIF BIBLIOTHÈQUE

Abonnement livre :

L'abonnement livre se fait pour un an au tarif suivant :

- familles dont le quotient familial est inférieur à 750 : gratuit
- familles dont le quotient familial est supérieur à 750 : 20 €, de date à date. Pour tout nouvel abonnement, le tarif de la première année est réduit à 10 €.

Pour bénéficier de la gratuité, il convient tout d'abord de passer en mairie, avec le justificatif de votre quotient familial, ou à défaut, votre avis d'imposition ou non imposition.

Abonnement vidéo :

L'abonnement vidéo est à 15 € par an, de date à date. Il nécessite l'inscription préalable à l'abonnement livre.

CREA LIGNE

Changement de propriétaire au salon CREA LIGNE Barbara aura le plaisir de vous accueillir dans un salon de coiffure rénové :

du mardi au jeudi de 9 h à 12 h / 14 h à 19 h
vendredi de 9 h à 19 h 30
samedi de 8 h 30 à 17 h

Avec ou sans rendez-vous.

83 rue Alphonse Fouchard - Tél. : 02 40 83 60 44

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est obligatoire pour les jeunes filles et garçons à l'âge de 16 ans. Les jeunes concernés doivent se faire inscrire au secrétariat de la mairie au plus tard un mois après leur date anniversaire.

Cette démarche est indispensable pour :

- l'inscription à tout examen ou concours ;
- l'inscription au permis de conduire ;
- l'inscription sur les listes électorales dès 18 ans.

Les jeunes filles et garçons doivent se présenter en mairie avec le livret de famille des parents et leur carte d'identité.

PERMIS DE CONSTRUIRE TRAITÉS EN 2011

Adresse des travaux	Nature des Travaux
Lotissement Les Perrières.....	Maison individuelle
La Pageaudière.....	Maison individuelle
ZA Le Plessis.....	Entrepôt
La Coutume.....	Extension
29, la Rousselière.....	Préau
Lotissement Les Perrières.....	Maison individuelle
Rue des Blôts.....	2 maisons ind.
20, la Rousselière.....	Garage
635, la Mabonnière.....	Maison individuelle
La Durandière.....	8 logements
Pierre Blanche.....	Aménagement
La Pageaudière.....	2 logements
ZA Le Plessis.....	Local professionnel
La Pageaudière.....	Maison individuelle
560, la Durandière.....	Maison individuelle
374, rue du Parc.....	Véranda
La Poultière.....	Maison individuelle
431, la Durandière.....	Extension
Lotissement Les Perrières.....	Maison individuelle
La Rousselière.....	Maison individuelle
Lotissement Le Clos Maria.....	Maison individuelle
Les Filières.....	Extension
560, la Durandière.....	Atelier & studio
Lotissement Les Perrières.....	Maison individuelle
La Rousselière.....	Maison individuelle
La Rousselière.....	Maison individuelle
Rue du Vieux Puits.....	Maison individuelle
ZA Le Plessis.....	Extension
Lotissement Les Perrières.....	Maison individuelle
La Cour.....	Maison individuelle
Les Perrières.....	Maison individuelle

Adresse des travaux	Nature des Travaux
La Ricarderie.....	Hangar
330, Blanche Lande.....	Extension
Rue de la Loire.....	Aménagement
Les Filières.....	Aménagement
Le Vaud.....	Extension
410, Blanche Lande.....	Garage
La Vieillère.....	Véranda
La Briantière.....	Maison individuelle
La Rousselière.....	Maison individuelle
La Ricarderie.....	Maison individuelle
44, la Prée La Ramonière.....	Extension
Le Plessis.....	Maison individuelle
La Lhorie.....	Maison individuelle
La Lhorie.....	Garage
Lotissement Les Perrières.....	Maison individuelle
Les Jardins du Vaud.....	Maison individuelle
ZA Le Plessis.....	Maison individuelle
Pierre Blanche.....	Maison individuelle
Lotissement Les Perrières.....	Maison individuelle
La Durandière.....	2 logements locatifs
36, imp. Chataigniers.....	Extension
La Poultière.....	Véranda
Lotissement Les Perrières.....	Maison individuelle
81, rue des Blôts.....	Maison individuelle
431, rue de Beauvais.....	Extension
204, le Petit Bordeaux.....	Garage
151, côte Saint Aubin.....	Extension
635 La Mabonnière.....	Bureau
220, côte Saint Aubin.....	Annexe & préau
Lotissement Les Perrières.....	Maison individuelle
La Ricarderie.....	Maison individuelle

DÉCLARATIONS PRÉALABLES TRAITÉES EN 2011

Adresse des travaux	Nature des Travaux
10, passage Donjon.....	Modif. Façade
Place du Hâvre.....	Local poubelle
330, la Durandière.....	Clôture
60, rue du Parc.....	Clôture
813, la Mabonnière.....	Clôture
825, la Mabonnière.....	Clôture
332, la Primordière.....	Clôture
636, la Mabonnière.....	Clôture
374, imp. des Perrières.....	Abri de jardin
265, côte St-Aubin.....	Aménag. Préau
La Mabonnière.....	Clôture
257, la Primordière.....	Cave enterrée
500, côte St-Aubin.....	Capteur solaire
339, la Primordière.....	Panneaux photovoltaïques
La Ricarderie.....	Enseigne
6, place St-Martin.....	Enseigne
La Gautrais.....	Abri de jardin
La Gautrais.....	Clôture
Impasse des Perrières.....	Clôture
Route de Ferry.....	Portail
Route de Ferry.....	Clôture

Adresse des travaux	Nature des Travaux
500, rue d'Anjou.....	Modif. Façade
309, rue de Beauvais.....	Clôture
813, la Mabonnière.....	Clôture
109, la Briantière.....	Abri de jardin
332, rue d'Anjou.....	Modif. Façade
37, imp. Jardins Belle Vue.....	Extension
21, la Ramonière.....	Abri de jardin
Rue A. Fouschard.....	Passage couvert
85, imp. des Perrières.....	Abri de jardin
451, la Pageaudière.....	Garage bois
La Ricarderie.....	Préau
361, Plantis Blanc de Ferry.....	Modif. Façade
La Mabonnière.....	Clôture
170, rue du Parc.....	Véranda
La Lhorie.....	Vélux
La Durandière.....	Abri de jardin
139, coteau Poulichon.....	Mur
Place du Hâvre.....	Local poubelle
162, rue A. Fouschard.....	Changt ouvertures
750, rue d'Anjou.....	Clôture
160, Blanche Lande.....	Extension préau

(suite page 32)

239, Petit Bordeaux.....	Extension garage
La Ramonière.....	Clôture
La Ramonière.....	Clôture
60, rue d'Anjou.....	Modif. Façade
94, rue des Blôts.....	Extension
9, allée du Hâvre.....	Modif. Façade
La Poultière.....	Clôture
326, la Primordière.....	Abri de jardin
284, rue des Blots.....	Panneaux photovoltaïques
127, Coteau Poulichon.....	Clôture
La Vieillère.....	Serre de jardin
120, rue Rondinoux.....	Clôture
139, rue A. Fouschard.....	Panneaux photovoltaïques
360, le Plessis.....	Panneaux solaires
615, la Ramonière.....	Clôture
21, Blanche Lande Sud.....	Clôture

La Pageaudière.....	Abri de jardin
29, rue du Château.....	Chgt ouvertures
85, coteau Poulichon.....	Clôture
215, rue du Chêne.....	Vélux
La Rousselière.....	Clôture
18, rue de la Vallée.....	Abri & Réfection
594, Côte St-Aubin.....	Création fenêtre
24, rue Belle Vue.....	Muret
825, la Mabonnière.....	Abri bois
32, la Rousselière.....	Clôture
La Lhorie.....	Abri voiture
585, la Durandière.....	Abri de jardin
166, la Gautrais.....	Abri de jardin
220, Côte St-Aubin.....	Piscine
60, imp. Perrières.....	Abri de jardin
60, imp. Perrières.....	Muret
29, rue d'Anjou.....	Trav. Ravalement

Etat civil

NAISSANCES

02.07.2011	CROSSOUARD Charly - 32, bis la Rousselière
10.07.2011	DUHIL MAHIEU Charline - 860, la Pageaudière
13.07.2011	DANIEL Olivier - 164, le Moulin de la Durandière
16.07.2011	STÉPHAN Nino - la Tesserie
19.07.2011	QUÉRÉ Laura - 79, la Briantière
22.07.2011	PRIOU Colin - 830, la Pageaudière
23.07.2011	GOURET MICHEL Louise - 108, rue des Genêts
30.07.2011	CHATRON Candice - 167, les Jardins du Vaud
16.08.2011	BOUDAUD Estéban - 515, impasse des Perrières
31.08.2011	LANDREAU Louis - 165, impasse des Perrières
14.09.2011	ARNOLD Noélie - 90, Coteau du Poulichon
21.09.2011	MOIZAN Ilan - 44, la Prée de la Ramonière
09.10.2011	YANNIC Youna - 29, rue de la Lavanderie
21.10.2011	MOTREUIL Ilana - 15, chemin du Prieuré
02.11.2011	DESCHAMPS Hanna - 25, place St Martin
07.12.2011	JARET Laura - 371, rue du Parc

MARIAGES

09.07.2011	LE GOFF Nicolas - 17, le Clos Maria BIZEUL Virginie - 17, le Clos Maria
23.07.2011	MÉNARD Jonathan - Saint-Sébastien-sur-Loire PAGEAU Katy - 70, rue Alphonse Fouschard
30.07.2011	MEDINA Humberto - Royaume-Uni CHAPLAIS Claire - 431, rue du Parc
27.08.2011	BRUHAIS Frédéric - Le Pâtis Fichet BRANGER Virginie - Le Pâtis Fichet
27.08.2011	GARAULT Olivier - 428, la Durandière GUILBERT Agnès - 428, la Durandière
10.09.2011	VIRTUOSE Samuel - 54, Pierre Blanche LE PROVOST Mélanie - 54, Pierre Blanche

DÉCÈS

01.08.2011	COUINET Georgette - 91 ans - 594, rue de la Côte Saint-Aubin
05.08.2011	BRETAUD Marie - 96 ans - Résidence du Hâvre
17.08.2011	GIFFARD Monique - 54 ans - 70, rue A. Fouschard
22.08.2011	GODARD Madeleine - 81 ans - 31, Blanche Lande.
17.09.2011	MALAUURIE Pierre - 73 ans - 106, rue du Pont Levis.
05.10.2011	BOISSELLIER Georges - 80 ans - Résidence du Hâvre.
30.11.2011	ROUSSEAU Simone - 80 ans - Les Champs

SERVICES MÉDICAUX ET PERMANENCES

Médecin Patrick PIQUET - 104 rue des Ormeaux - 02 40 83 61 49
(pour week-end et jours fériés, appeler le 15)

Pharmacie Emmanuel LAQUEUILLE - 219 rue d'Anjou - 02 40 83 61 50
(permanences affichées à la pharmacie)

Kinésithérapeutes Laurence ALIX, Élodie GARREC
Maison Médicale - 9 rue du Chêne - 02 40 09 92 21

Cabinet dentaire Christine GESLIN-NOUVEL - 02 40 09 92 25
Barbara HERVE-JUNOT 02 40 09 57 27 - Maison Médicale - 9 rue du Chêne

Étiopathe Christophe DENIS assure des soins, 57 rue du Chemin Neuf, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, sur rendez-vous - 02 40 83 52 66

Infirmière Chantal GASCOIN, Chrystelle OUARY assurent des permanences, 57 rue du Chemin Neuf, les lundi - mardi - jeudi - vendredi de 9 h 00 à 9 h 15.
Mercredi - Samedi, sur rendez-vous - 02 40 83 65 12 - Si urgence : 06 08 45 88 75

Sage femme Christine HORBACZ 77 rue de la Lavanderie - 02 40 96 84 65

Orthophoniste Marie-Noëlle MILCENT, Emmanuelle MARCEREUIL
170, rue A. Fouschard - 02 40 09 91 54

Pédicure-podologue Laure RUVOEN, soins à domicile, sur rendez-vous - 02 40 93 79 00

Optique Sophie MASSART 112, rue Alphonse Fouschard 02 40 83 19 80

Assistantes sociales Pour obtenir un rendez vous avec une assistante sociale, contacter le centre médico social d'Ancenis - Bd Dr Moutel - 02 40 83 09 81
Christelle COUGNAUX VALLÉE permanence sur rendez-vous, tous les 1^{er} et 3^e jeudis de 9 h 15 à 12 h 15.
Elsa BRILLET permanence sur rendez-vous, tous les 1^{er} et 3^e mardis de 9 h 15 à 12 h 15.

Sécurité sociale permanence de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie espace Corail - ANCENIS de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h du lundi au vendredi (sauf vacances scolaires)
(tout courrier peut être déposé dans la boîte aux lettres de la mairie qui fait suivre)

Mutualité sociale agricole permanence Espace Corail - 30 Place Francis Robert - ANCENIS
06 87 60 60 61 - Tous les lundis de 9 h à 12 h sans RV et à partir de 14 h sur RV.

Caisse allocations familiales 0 820 25 44 10
Permanence Espace Corail - 28, Place Francis Robert - ANCENIS
Tous les lundis et mardis de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h sans rendez vous
1^{er} et 3^e jeudis du mois de 13 h 30 à 16 h uniquement sur rendez vous au 02 51 83 44 25

F.N.A.T.H. (Fédération nationale accidentés travail handicapés).
Permanence Espace Corail - 30 Place Francis Robert - ANCENIS
02 40 69 84 71 - 3^e jeudi de chaque mois de 10 h 30 à 12 h 00

Transport de malades assis Taxi GOUJON 02 40 96 04 44

SOS urgence maman Garde d'enfants immédiate, temporaire et occasionnelle du lundi au vendredi, en période scolaire - 02 51 14 18 61



PRATIQUE

Mairie Oudon 02 40 83 60 17 - Fax 02 40 83 67 42 - Courriel : accueil@oudon.fr
Site internet : www.oudon.fr - Horaires d'ouverture au public : lundi de 14 h 00 à 16 h 00,
mardi à vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00, samedi de 8 h 30 à 12 h 00.
Permanence urbanisme les mardi et jeudi.

Bibliothèque municipale 02 40 83 61 95 - Courriel : bibliotheque@oudon.fr
Horaires d'ouverture au public : mercredi 10 h 00 à 12 h 30 - 14 h 30 à 17 h 30,
samedi 10 h 00 à 12 h 30, dimanche 10 h 00 à 12 h 00.

Relais assistances maternelles Olivier ROUSIERE assure des permanences en mairie,
02 40 83 60 17 - les mercredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h, sur rendez-vous de 16 h à 18 h.

Déchetterie

« La Coutume » à MÉSANGER

ÉTÉ (du 01/04 au 31/10)

du lundi au jeudi de 14 h à 18 h 30
le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h
le samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30

HIVER (du 01/11 au 31/03)

du lundi au jeudi de 14 h à 18 h
les vendredi et samedi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
Collecte des produits polluants :
le 1^{er} samedi du mois de 14 h à 18 h

« Le Bois Harnier » au Cellier

ÉTÉ (du 01/04 au 31/10)

le lundi de 8 h 30 à 12 h 30
le mercredi de 14 h à 18 h 30
le vendredi de 14 h à 19 h
le samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30

HIVER (du 01/11 au 31/03)

le lundi de 9 h à 12 h 30
le mercredi et vendredi de 14 h à 18 h
le samedi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
Collecte des produits polluants :
le 3^e samedi du mois, de 14 h à 18 h

Ordures ménagères Jusqu'au 12 février 2012, ramassage dans le bourg et certains villages les lundi et jeudi matin (dépôt des sacs le matin de la collecte avant 8 h). Des containers ECO 5000 sont à votre disposition dans les autres villages (liste disponible en mairie).
A compter du 13 février 2012, mise en place d'une nouvelle organisation de la collecte des déchets ménagers.

Tri sélectif Le ramassage Jusqu'au 12 février 2012, le ramassage dans le bourg et certains villages, des emballages légers a lieu le mercredi. Des sacs jaunes sont disponibles à la mairie. Des containers pour recevoir le verre, les journaux et les emballages légers sont à votre disposition sur le territoire de la commune.
A compter du 13 février 2012, mise en place d'une nouvelle organisation de la collecte des emballages légers. Les containers pour recevoir le verre et les journaux seront toujours à votre disposition sur le territoire de la commune.

Carte d'identité La liste des pièces à fournir est disponible en mairie d'Oudon ou sur le site www.oudon.fr et les dossiers de demande sont établis également à la mairie d'Oudon.

Passeport Le formulaire et la liste des pièces à fournir sont à retirer à la mairie d'Oudon, mais les dossiers de demande sont établis à la mairie d'Ancenis, uniquement sur rendez-vous au 02 40 83 87 00.



Calendrier des fêtes

JANVIER

- 6** Vœux du Maire
Prix des Maisons Fleuries (19 h)
- 6** Galette des rois de l'ACAO (20 h)
- 7** Galette des rois de La Boule Oudonnaise (19 h)
- 7** Galette des rois de l'Asso Basket (20 h)
- 13** A. G. de l'Ablette oudonnaise
- 13** Galette des rois de l'APEL St Joseph
- 14** Galette des rois du Cyclo-Club (20 h)
- 14** Galette des rois des Voyettes Oudonnaises
- 15** Galette des rois du Tennis Club
- 15** Galette des rois de l'USO (19 h)
- 21** Galette des rois du Comité de Jumelage (17 h)
- 22** Concours de belote de l'ACAO
- 25** A.G. et Galette des rois du Club de l'Amitié (15 h)
- 29** A.G. des Anciens Combattants (9 h 30)

FÉVRIER

- 3** A. G. de l'Amicale des Donneurs de Sang
- 3** Concours de belote de l'association communale de chasse (20 h)
- 16** Collecte de sang (16 h 30 à 19 h 30)
- 17** A. G. de l'Association Communale de Chasse (20 h)
- 25** Concours de Belote de l'USO

MARS

- 3** Repas de lutte contre le cancer Ô Tour du Globe
- 3** Soirée Partage ton plat - Amicale Laique
- 4** Loto de l'APEL St Joseph
- 10** Soirée du Comité de Jumelage (19 h 30)
- 17 & 18** Bourse aux livres de l'APE Jules Verne

AVRIL

- 9** Tournoi Jeunes de l'USO
- 14** Challenge Rémy Robin, concours de boules en 4 parties par la Boule Oudonnaise (14 h)
- 14 & 15** Randonnée pédestre Rêves de Loire sur les 7 communes membres de l'association
- 15** Repas des Aînés
- 15** Concours de palets (14 h)
- 20** A.G. Oudon Solidarité
- 21 & 22** Journées commerciales de l'ACAO
- 26** Collecte de Sang (16 h 30 à 19 h 30)
- 28** Repas de l'association communale de chasse suivi d'un bal gratuit
- 29** Vide-greniers de l'association Tour de Scène

MAI

- 1^{er}** Randonnée pédestre Rêves de Loire (départ de La Varenne)
- 6** Concours de palets (14 h)
- 8** Cérémonie au Monument aux Morts

- 8** Randonnée pédestre La Ligérienne par Les Voyettes Oudonnaises
- 8** Concours de boules en 4 parties par la Boule Oudonnaise (14h)
- 11 & 12** Basketball'heure – 24 heures du Basket
- 12** Concert par Ô Tour du Globe
- 13** Sortie annuelle du Cyclo-Club
- 14** Vide-greniers du Tennis Club

JUIN

- 2** Gala de Danse par l'association Rythm Jazz Oudonnais
- 2** Fête du football par l'USO
- 2** Concours de pêche jeunes - 12 et - 16 ans Plan d'eau du Chêne (9 h 30 - 11 h 30)
- 3** Concours de pêche « Challenge des trois rivières » (9 h 30 - 11 h 30)
- 7 au 10** Réception d'une délégation anglaise Comité de Jumelage
- 10** Concours de palets (14 h)
- 15** A.G. de l'Association Basket
- 15** A.G. de l'USO
- 16/06 au 1/07**
Exposition des artistes Oudonnais
- 21** Collecte de sang (16 h 30 - 19 h 30)
- 22/06 au 8 /07**
Tournoi de Tennis par le Tennis Club
- 23** Fête de la Musique
- 24** Soirée boules - grillades par la Boule Oudonnaise (19 h)
- 30** Fête de l'école Jules Verne

JUILLET et AOÛT
Expositions à la Maison des Créateurs

JUILLET

- 1^{er}** Kermesse de l'école Saint Joseph
- 3** Les Rendez-vous du mardi à Loire en Scène
- 5** Croisière sur la Loire à bord de « la Luce » à destination du Marché d'Ancenis
- 8** « Challenge Jojo Rousseau » Concours de Boules de Sable par la Boule Oudonnaise
- 10** Les Rendez-vous du mardi à Loire en Scène
- 12** Croisière sur la Loire à bord de « la Luce » à destination du Marché d'Ancenis
- 14** Cérémonie au Monument aux Morts
- 14** Guinguette et Feu d'Artifice
- 17** Les Rendez-vous du mardi à Loire en Scène
- 19** Croisière sur la Loire à bord de « la Luce » à destination du Marché d'Ancenis
- 24** Les Rendez-vous du mardi à Loire en Scène
- 26** Croisière sur la Loire à bord de « la Luce » à destination du Marché d'Ancenis
- 31** Les Rendez-vous du mardi à Loire en Scène

AOÛT

- 2** Croisière sur la Loire à bord de « la Luce » à destination du Marché d'Ancenis
- 4** Concours de boules en 4 parties (sur invitation) par la Boule Oudonnaise (14 h)
- 7** Les Rendez-vous du mardi à Loire en Scène
- 9** Croisière sur la Loire à bord de « la Luce » à destination du Marché d'Ancenis
- 14** Les Rendez-vous du mardi à Loire en Scène
- 16** Croisière sur la Loire à bord de « la Luce » à destination du Marché d'Ancenis
- 21** Les Rendez-vous du mardi à Loire en Scène
- 23** Croisière sur la Loire à bord de « la Luce » à destination du Marché d'Ancenis
- 23 au 26** Voyage à Simmerthal - Comité de Jumelage
- 25** 2^e édition du tremplin Ô Tour du Son
- 25** Concours de boules interne à l'association La Boule Oudonnaise
- 26** Vide greniers de l'Asso Basket
- 28** Les Rendez-vous du mardi à Loire en Scène
- 30** Croisière sur la Loire à bord de « la Luce » à destination du Marché d'Ancenis
- 30** Collecte de sang (16 h 30 - 19 h 30)

SEPTEMBRE

- 2** Concours de pêche pour les sociétaires Plan d'eau du Chêne (9 h - 11 h 30 et 14 h 30 - 17 h)
- 7 & 8** Festival International de Blues organisé par l'Association « Tour de Scène »
- 8 & 9** Bourse de puériculture par les Assistantes Maternelles Solidaires
- 14** Assemblée Générale de Rythm Jazz Oudonnais (20 h 30)

14 A.G. de l'Amicale Laique

15 & 16 Journées du Patrimoine

15 & 16 2^e édition Les Artistiques, festival de peinture

16 Concours de boules de sable par la Boule Oudonnaise (14 h)

22 Concours de Boules interne au Cyclo Club

29 Soirée spectacle par Oudon Solidarité

OCTOBRE

6 Collecte de vêtements par Oudon Solidarité

14 Concours de boules par la Boule Oudonnaise

14 Randonnée pédestre Rêves de Loire

27 Repas de l'USO

NOVEMBRE

3 Repas du Cyclo-Club

4 Brevet des Grimpeurs 15 et 23 kms
— Les Voyettes Oudonnaises

8 Collecte de sang (16 h 30 - 19 h 30)

11 Cérémonie au Monument aux Morts

16 A.G. du Cyclo-club Oudonnais

23 A.G. des Voyettes Oudonnaises

24 A.G. de la Boule Oudonnaise

24 & 25 Marché de Noël

30 A.G. du Comité de Jumelage

DÉCEMBRE

7 & 8 TÉLÉTHON

22 Petits pains de Noël d'Oudon Solidarité

22 Animations de Noël - Asso Basket

23 Visite du PÈRE-NOËL



Michel Dupont, maire d'Oudon,
et les conseillers municipaux,
vous adressent leurs meilleurs vœux
pour la nouvelle année **2012**

Ils seront heureux de vous accueillir
le vendredi 6 janvier 2012 à 19 h
à la salle des Moissons
pour la cérémonie des vœux,
suivie d'un apéritif dînatoire
avec animation musicale.